



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/8156

12 novembre 1970

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS-
FRANCAIS

Vingt-cinquième session
Point 82 a) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

COMPOSITION DU SECRETARIAT

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	3
II. MESURES PRISES EN APPLICATION DE LA RESOLUTION 2539 (XXIV) DE L'ASSEMBLEE GENERALE	4 - 13	4
III. RECOMMANDATION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	14 - 19	8
IV. CHANGEMENTS SURVENUS DANS LA COMPOSITION DU PERSONNEL ENTRE LE 1er SEPTEMBRE 1969 ET LE 31 AOUT 1970	20 - 37	11
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	38 - 43	24

Annexe

TABLEAUX STATISTIQUES

	<u>Pages de l'annexe</u>
1. Nombre total d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur du Secrétariat (postes permanents)	1
2. Fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique (par nationalité et par classe)	2
3. Fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique (par type d'engagement)	6

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages de l'annexe</u>
4. Nominations à des postes soumis à la répartition géographique	9
5. Changements intervenus en ce qui concerne les postes soumis à la répartition géographique	11
6. Fonctionnaires nommés pour une durée déterminée et occupant des postes soumis à la répartition géographique	14
7. Fonctionnaires occupant des postes qui exigent des connaissances linguistiques spéciales	17
8. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur recrutés pour des missions	19
9. PNUD : Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	21
10. FISE : Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	25
11. Fonctionnaires engagés comme conseillers pour des projets de coopération technique	29
12. Répartition géographique pondérée de 2 200 postes et situation effective au 31 août 1970	30

I. INTRODUCTION

1. A sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale, après avoir examiné le rapport du Secrétaire général^{1/} sur la composition du Secrétariat, a adopté la résolution 2539 (XXIV), du 11 décembre 1969, dans laquelle elle a réaffirmé un certain nombre de directives touchant le recrutement du personnel et prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue d'aboutir aux résultats visés par ces directives. Conformément à la pratique antérieure, le présent rapport, qui a trait à l'évolution de la situation au cours de l'année écoulée, est présenté à l'Assemblée générale pour examen et suite à donner.
2. Le rapport passe en revue les changements qui sont intervenus dans la composition du Secrétariat eu égard aux principes directeurs énoncés dans les résolutions pertinentes. En conséquence, il commence par une analyse de la résolution de 1969, rappelle les dispositions de la résolution 2480 B (XXIII) de 1968, qui a posé pour le recrutement du personnel des normes linguistiques applicables à compter du 1er janvier 1970, et indique ensuite les mesures prises en application des résolutions. Compte tenu des principes fondamentaux énoncés dans la résolution 1852 (XVII) de 1962, les renseignements concernant la situation des effectifs à la fin de l'année considérée et les changements qui y ont mené sont présentés par région et par nationalité. En outre, le rapport se réfère à la résolution 1510 (XLVIII), du 28 mai 1970, dans laquelle le Conseil économique et social recommande à l'Assemblée l'adoption de mesures touchant l'emploi du personnel du Secrétariat. La dernière partie du rapport contient les conclusions et recommandations du Secrétaire général.
3. Les tableaux statistiques habituels relatifs au personnel figurent plus loin, dans l'Annexe. Deux de ces tableaux, qui indiquent la composition des effectifs du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme des Nations Unies pour le développement, ont été étoffés comme suite à la demande formulée par l'Assemblée au paragraphe 3 de sa résolution 2539 (XXIV).

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 83 de l'ordre du jour, document A/7745.

II. MESURES PRISES EN APPLICATION DE LA RESOLUTION 2539 (XXIV)
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

4. Aux termes de la résolution 2539 (XXIV) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général était prié "de poursuivre ses efforts en vue d'assurer une meilleure répartition géographique du personnel du Secrétariat à tous les échelons, compte tenu des qualités de travail, de compétence et d'intégrité exigées par la Charte des Nations Unies". Il était aussi invité à donner "la préférence aux ressortissants des pays qui ne sont pas encore représentés ou sont insuffisamment représentés soit dans l'ensemble du Secrétariat, soit spécifiquement aux échelons supérieurs, notamment en ce qui concerne les nominations aux postes élevés".

5. Si on les rapproche des deuxième et troisième alinéas du préambule, qui réaffirment les principes et facteurs énoncés dans la résolution 1852 (XVII) de l'Assemblée, les dispositions de la résolution 2539 (XXIV) peuvent être interprétées comme signifiant que, toujours sous réserve de l'exigence de la Charte concernant les qualités requises, les candidats à un poste du Secrétariat qui sont ressortissants de pays "non représentés" ou "sous-représentés" devraient recevoir la préférence sur les autres candidats. Lorsque l'on fixe ces préférences, il convient de tenir compte, non seulement de la mesure dans laquelle une nationalité particulière est, ou n'est pas, suffisamment représentée dans l'ensemble du Secrétariat, mais aussi de la mesure dans laquelle elle est représentée aux échelons supérieurs du Secrétariat. Et, le nombre des postes en question étant relativement faible, la résolution doit être interprétée comme prévoyant l'exercice d'une liberté d'action administrative pour concilier le principe d'une composition régionale équilibrée, mentionné dans la résolution 1852 (XVII), avec le principe d'une répartition géographique équitable à l'intérieur de chaque région, énoncé dans la résolution 1928 (XVIII) et réaffirmé à diverses occasions par la suite.

6. Au paragraphe 4 du dispositif de la résolution 2539 (XXIV), l'Assemblée a accueilli avec satisfaction "l'intention du Secrétaire général de préparer un plan de recrutement à long terme comme moyen d'accélérer la réalisation d'une répartition géographique équitable du personnel", tandis que, dans une disposition distincte, qui constitue la section II de la résolution, elle a prié le Secrétaire général de "poursuivre ses efforts en vue d'assurer un meilleur équilibre linguistique au sein du Secrétariat".

7. Touchant la question de la politique en matière d'engagements, qui pendant de nombreuses années, avait suscité des appréciations divergentes de l'importance du type d'engagement à accorder aux fonctionnaires ou de la durée effective des services de tout fonctionnaire eu égard à l'efficacité du Secrétariat, l'Assemblée a reconnu, dans le dernier alinéa du préambule de la résolution, que "le fait de servir à long terme favorise une plus grande efficacité dans certains postes comportant des fonctions et des responsabilités complexes".

8. En application des directives énoncées dans la résolution, des mesures ont été prises durant l'année écoulée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Secrétariat. Les mesures ci-après appartiennent à la première catégorie : a) méthodes améliorées de contrôle sur les diverses phases du recrutement, instituées à la suite d'une nouvelle répartition des fonctions au Service du personnel; b) procédures modifiées régissant l'annonce des vacances de postes; c) normes linguistiques révisées pour le recrutement du personnel. La seconde catégorie comprend : a) une coopération plus poussée avec les gouvernements des Etats Membres afin de découvrir et d'employer des candidats répondant aux conditions requises pour travailler au Secrétariat, coopération qui a revêtu la double forme de contacts avec les Missions permanentes auprès de l'ONU et de visites dans les pays qui avaient formulé une invitation à cette fin; b) des missions de recrutement dans certaines universités.

9. Dans le cadre de l'effort déployé pour aboutir à une meilleure composition du Secrétariat sur le plan des nationalités, le dossier de tout candidat a d'abord été examiné par le Service du personnel avant que le nom de l'intéressé fût soumis pour avis au Comité des nominations et des promotions et a ensuite fait l'objet d'une étude approfondie de la part du Comité lui-même. Attendu que l'une des justifications initiales d'une augmentation de la proportion des fonctionnaires engagés pour une durée déterminée devait être de permettre de remédier plus rapidement aux insuffisances quant à la répartition géographique du personnel, des procédures ont été instituées grâce auxquelles les postes qui devaient devenir vacants à l'expiration de l'engagement temporaire de leurs titulaires ont été connus assez tôt par avance pour permettre la présentation de candidats qualifiés des nationalités sous-représentées. Une description des attributions et responsabilités afférentes à ces postes, aussi bien que des titres requis, a ainsi été incluse dans la circulaire

/...

périodique qui indique les vacances de postes et que le Service du personnel communique aux gouvernements de tous les Etats Membres. Dans les cas où le titulaire s'est déclaré prêt à accepter une prolongation de son engagement, le choix entre lui et le candidat de l'extérieur a été opéré sur la base d'une évaluation d'ensemble de leurs mérites respectifs conformément aux dispositions de l'article 4.4 du Statut du personnel.

10. La modification des normes linguistiques pour le recrutement au Secrétariat est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 1970, conformément à la résolution 2480 B (XXIII) de l'Assemblée, aux termes de laquelle l'aptitude à utiliser l'une des langues de travail du Secrétariat ou, dans certains cas, l'aptitude à utiliser l'une des langues de travail d'un organe subsidiaire de l'ONU, constituait un minimum suffisant au moment du recrutement. Les normes révisées ont été reflétées dans les spécifications des définitions d'emploi et dans le nombre de fonctionnaires monolingues qui ont été engagés (et dont la répartition est indiquée plus loin, au paragraphe 31).

11. Parmi les mesures que le Service du personnel a prises durant l'année considérée pour évaluer les pratiques actuelles de recrutement eu égard aux besoins particuliers des grands bureaux extérieurs, il convient de citer les visites du Directeur du personnel à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) à Vienne. En réponse à une invitation que le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) lui avait adressée, le Directeur du personnel a aussi désigné un fonctionnaire de rang élevé du Service du personnel pour le représenter à la troisième réunion du Comité exécutif, qui s'est tenue à Addis-Abéba en mai 1970. A cette réunion, le représentant du Directeur du personnel a donné aux membres du Comité des renseignements sur les principes et procédures du recrutement du personnel au Secrétariat et il a répondu à des questions touchant la dotation en effectifs du Secrétariat de la CEA. Les membres du Comité ont souligné la nécessité d'appliquer avec souplesse les principes directeurs en matière de recrutement, de façon que la proportion des ressortissants des pays africains puisse augmenter pour atteindre le niveau souhaitable. Ils ont

exprimé l'espoir que la faculté serait donnée au secrétariat de la CEA d'obtenir les services de personnel dont il avait besoin en faisant appel aux ressortissants des pays d'Afrique qui pouvaient les fournir, même si cela entraînait une sur-représentation temporaire de certaines nationalités^{2/}.

12. En même temps, des dispositions ont été prises pour arrêter un plan de recrutement à long terme. A cet égard, on a notamment passé en revue tous les postes qui deviendraient vacants au cours des cinq prochaines années du fait de la retraite de leurs titulaires actuels, pour préparer des remplacements appropriés. Cette étude doit aussi porter sur tous les postes occupés par des fonctionnaires nommés pour une durée déterminée et dont l'engagement doit venir à expiration durant la même période, l'intention étant d'apprécier les besoins prévisibles de recrutement eu égard aux sources potentielles de recrutement. Toutes constatations et conclusions des études sur l'utilisation des effectifs actuels auraient nécessairement des répercussions sur les projections du recrutement, de même que toutes décisions de l'Assemblée intéressant l'ensemble du programme de travail du Secrétariat.

13. Enfin, un certain nombre d'études entreprises durant l'année, qui avaient trait à de grands problèmes de l'administration du personnel, ont été conçues et menées avec la coopération du Secrétariat dans le cadre de sa propre enquête sur l'efficacité des arrangements actuels. Ces études, qui ont un rapport avec tout plan de recrutement à long terme sont les suivantes : a) enquête sur les grands aspects de l'administration du personnel à l'ONU, entreprise par un membre du Corps commun d'inspection^{3/}; b) examen de la possibilité d'instituer une commission de la fonction publique internationale, décidé par le Comité administratif de coordination (CAC); c) étude de la possibilité de créer une école des cadres pour les organismes des Nations Unies, menée par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. On compte que suite sera donnée à ces études au cours de l'année à venir.

^{2/} Commission économique pour l'Afrique, "Rapport du Comité exécutif sur sa troisième réunion" (E/CN.14/479), par. 42 à 48.

^{3/} "Deuxième rapport sur les activités du Corps commun d'inspection, juillet 1969-juin 1970" (A/C.5/1304 et Corr.1), par. 26 à 29.

III. RECOMMANDATION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

14. Par sa résolution 1510 (XLVIII) du 28 mai 1970, le Conseil économique et social a transmis à l'Assemblée générale un projet de résolution relatif à l'accès des femmes qualifiées à des postes de rang élevé et à des postes d'administrateur dans les secrétariats des organismes des Nations Unies. Par son objet, ce texte touche à la politique de recrutement du Secrétariat; il est donc porté à l'attention de l'Assemblée générale, accompagné d'observations, à propos du point de l'ordre du jour qui a trait aux questions de personnel.

15. Aux termes de ladite résolution, qui (à part une modification mineure) est le texte que la Commission de la condition de la femme avait recommandé^{4/}, l'Assemblée générale a) exprimerait l'espoir que les organismes des Nations Unies donneront l'exemple par les possibilités d'emploi qu'ils offrent aux femmes à des postes de rang élevé et à des postes d'administrateur; b) les inviterait instamment à prendre ou à continuer de prendre des mesures appropriées pour assurer aux femmes qualifiées des possibilités égales d'accès à ces postes; c) prierait le Secrétaire général d'inclure dans son rapport sur la composition du Secrétariat des renseignements sur l'accès des femmes à ces postes dans les organismes des Nations Unies.

16. Cette résolution relative à l'emploi de femmes à l'ONU et dans les organisations qui lui sont reliées est la première du genre que le Conseil ait jamais présentée à l'Assemblée générale. Jusqu'à présent, chaque fois que l'Assemblée a été saisie de recommandations similaires de la Commission de la condition de la femme, elle s'est bornée à en prendre note ou n'a pris aucune décision. Dans le cas présent, en faisant sienne la résolution de la Commission, le Conseil saisit par là-même l'Assemblée générale d'un certain nombre de questions touchant les normes appliquées pour le choix des fonctionnaires du Secrétariat.

17. Les critères fondamentaux régissant ce choix, qui sont énoncés au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte, sont les qualités personnelles et la répartition géographique. Il n'est pas fait mention du sexe parmi les considérations qui doivent jouer dans le recrutement. Le Statut du personnel, que l'Assemblée générale a fixé dans l'exercice de l'autorité qui lui est conférée au paragraphe 1 dudit

^{4/} Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-huitième session, Supplément No 6 (E/4831), chap. XII, résolution 3 (XXIII).

Article, a toujours contenu une disposition qui ouvre aux hommes et aux femmes l'accès à tous les postes du Secrétariat. L'article 4.3 du Statut du personnel actuellement en vigueur est ainsi conçu :

"Conformément aux principes de la Charte, le choix des fonctionnaires se fait sans distinction de race, de sexe ou de religion. Dans la mesure du possible, le choix doit se faire après mise en compétition."

Les principes pertinents de la Charte sont ceux qui sont énoncés au paragraphe 3 de l'Article premier, à l'alinéa c) de l'Article 55 et à l'alinéa c) de l'Article 76, qui visent à encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, ainsi qu'à l'Article 8, qui dispose :

"Aucune restriction ne sera imposée par l'Organisation à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires."

18. C'est en ayant ces dispositions présentes à l'esprit que le Secrétaire général ou des membres du Conseil ont formulé les observations qui suivent sur des résolutions similaires que la Commission a adoptées dans le passé :

a) Les termes de la résolution soulèvent des questions qu'il faut laisser à la discrétion du Secrétaire général, lequel doit être libre de nommer les meilleurs candidats;

b) Il ne convient pas de prier le Secrétaire général d'assurer aux femmes des possibilités égales d'accès aux postes du Secrétariat alors qu'il n'existe aucun élément tendant à prouver que le Secrétaire général n'applique pas les dispositions de la Charte;

c) Prendre des mesures spéciales pour veiller au recrutement de femmes équivaldrait à établir une discrimination inverse;

d) Etant donné que le Secrétariat doit dans une très grande mesure choisir les fonctionnaires parmi les candidats que les administrations nationales lui présentent, c'est en invitant les Etats Membres à aider le Secrétaire général à recruter des femmes qualifiées pour des postes de l'ONU que l'on servirait le mieux la fin visée par la Commission;

e) En tout état de cause, c'est l'Assemblée générale qui est compétente pour fixer la politique de recrutement du Secrétariat. Il appartient donc à la

Cinquième Commission d'examiner la question particulière de l'emploi des femmes et, en se fondant sur un rapport du Secrétaire général, de décider s'il faut prendre des mesures spéciales et, dans l'affirmative, de quelle portée, pour assurer aux femmes des possibilités égales.

19. Pour ce qui est de la résolution en question, on notera que la Commission, au paragraphe 2 de la résolution connexe qu'elle a adoptée à sa dernière session au sujet de la nomination de femmes qualifiées aux postes des échelons les plus élevés du secrétariat international, a prié le Secrétaire général de communiquer cette résolution aux Etats Membres "pour qu'ils puissent donner en temps opportun la publicité voulue aux vacances de postes et encourager leurs ressortissantes les plus qualifiées à présenter leur candidature à ces postes"^{5/}. Le texte de cette résolution a été porté à l'attention de tous les Etats Membres par une note que le Secrétaire général leur a adressée le 28 juillet 1970.

^{5/} Ibid.

IV. CHANGEMENTS SURVENUS DANS LA COMPOSITION DU PERSONNEL ENTRE
LE 1er SEPTEMBRE 1969 ET LE 31 AOUT 1970

20. Conformément aux principes fondamentaux énoncés dans la résolution 1852 (XVII) et développés dans des résolutions ultérieures, le recrutement du personnel du Secrétariat est conçu de manière à assurer une composition équilibrée selon la nationalité, la région, le type d'engagement et les différents bureaux de l'ONU d'une manière générale et aux postes supérieurs en particulier. L'instrument administratif qui sert à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif prend la forme du nombre de postes souhaitable par pays et par région, calculé sur la base d'un nombre total présumé de postes soumis à la répartition géographique et compte tenu de trois facteurs : la qualité de Membre de l'Organisation, le montant de la contribution versée au budget de l'Organisation et le chiffre de la population. Le chiffre de base qui est utilisé pour le calcul des nombres de postes souhaitables est le chiffre des effectifs réels arrondi. L'année dernière, le chiffre de base était de 2 000 postes, contre 2 031 fonctionnaires occupant effectivement des postes soumis à la répartition géographique. Cette année, ce dernier nombre est passé à 2 170 et le chiffre de base a en conséquence été porté à 2 200. En outre, étant donné que le barème des contributions au budget du prochain exercice doit être révisé, le calcul des facteurs "montant de la contribution versée au budget de l'Organisation" et "chiffre de la population" qui jouent dans la détermination du nombre de postes souhaitable a été fait suivant les recommandations du Comité des contributions^{6/}.

21. Les renseignements statistiques fournis dans les tableaux qui suivent font apparaître les changements qui sont survenus au Secrétariat au cours de l'année eu égard au but général qui est d'assurer la pleine participation de ressortissants de tous les Etats Membres et aux objectifs spécifiques exprimés par le système du nombre de postes souhaitable. Dans ces tableaux, les changements survenus dans la composition du personnel sont analysés selon les divers éléments de la politique actuelle de recrutement et, dans l'un d'entre eux, selon leur cause.

6/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 11 (A/8011 et Corr.1 (anglais seulement) et A/8011/Add.1).

A. Selon la nationalité

22. Les chiffres du tableau A montrent qu'il y avait au Secrétariat, au 31 août 1970, des ressortissants de 118 Etats, dont 4 Etats non membres. Ces derniers sont des Etats qui participent aux travaux de certains organes subsidiaires de l'ONU, tels que la CEAEO, la CEE, la CNUCED et l'ONUDI.

Tableau A

Nombre de nationalités représentées au Secrétariat au
31 août 1969 et au 31 août 1970

<u>Régions</u>	<u>Nombre des nationalités</u>					
	<u>Nombre des</u>		<u>Représentées</u>		<u>Non représentées</u>	
	<u>Etats Membres</u>		<u>au Secrétariat</u>		<u>au Secrétariat</u>	
	1969	1970	1969	1970	1969	1970
Afrique	42	42	35	34	7	8
Amérique du Nord et Caraïbes	6	6	6	6	-	-
Amérique latine	20	20	20	20	-	-
Asie et Extrême-Orient	18	18	16	16	2	2
Europe occidentale	17	17	17	17	-	-
Europe orientale	10	10	9	9	1	1
Moyen-Orient	13	13	13	12	-	1
Total pour les Etats Membres	126	126	116	114	10	12
Etats non membres			4	4		
TOTAL GENERAL	126	126	120	118	10	12

23. Sur les sept régions géographiques entre lesquelles les Etats Membres de l'Organisation ont été répartis aux fins du recrutement de personnel, il n'y a qu'en Afrique qu'il reste un nombre appréciable d'Etats où il n'a pas été possible de recruter de personnel pour le Secrétariat. Ces Etats sont le Botswana, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine,

/...

le Rwanda, le Souaziland et le Tchad. Deux des quatre autres Etats actuellement non "représentés" au Secrétariat font partie de la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient (Maldives et Mongolie), un de l'Europe orientale (Albanie) et un du Moyen-Orient (Koweït). Le Koweït et le Tchad étaient "représentés" au Secrétariat l'an dernier.

24. La composition du personnel par nationalité est aussi indiquée par les chiffres du tableau B, où l'on compare le nombre de fonctionnaires à la fin de l'année considérée et leur nombre un an plus tôt. L'augmentation numérique moyenne du personnel a été de 6,8 p. 100 au cours de l'année considérée, mais sa répartition entre les diverses régions a été assez inégale; c'est pour la région de l'Amérique du Nord et des Caraïbes qu'elle a été la plus importante (14 p. 100) et pour l'Europe orientale qu'elle a été la plus faible (1,9 p. 100). Toutefois, ces chiffres font apparaître des augmentations nettes et reflètent donc plutôt les mouvements de personnel intéressant chaque région que le recrutement. Une analyse de ces taux inégaux d'augmentation est faite par ailleurs.

Tableau B

Répartition des fonctionnaires par région au 31 août 1969
et au 31 août 1970

<u>Régions</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>Augmentation</u>	
			<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
Afrique	217	229	12	5,5
Amérique du Nord et Caraïbes	434	495	61	14,0
Amérique latine	187	197	10	5,4
Asie et Extrême-Orient	324	342	18	5,5
Europe occidentale	477	493	16	3,3
Europe orientale	259	264	5	1,9
Moyen-Orient	95	102	7	7,4
Total pour les Etats Membres	1 993	2 122	129	6,5
Etats non membres	38	48	10	26,3
TOTAL GENERAL	2 031	2 170	139	6,8

25. Dans le tableau C, le nombre de postes effectif est comparé, pour chaque région, au nombre moyen de postes souhaitable afin de montrer jusqu'à quel point la répartition par région s'est approchée des pourcentages fixés. Bien que les chiffres souhaitables et effectifs ne soient pas entièrement comparables parce que les Etats non membres ne sont pas compris dans la répartition souhaitable, il ressort clairement du tableau que deux régions sont sous-représentées au Secrétariat. Ce sont l'Europe orientale, pour laquelle le pourcentage effectif est de 12,2 et le pourcentage souhaitable de 16,5, et la région de l'Amérique du Nord et des Caraïbes, où les pourcentages correspondants sont respectivement 22,8 et 26,3. Toutefois, alors que les pourcentages souhaitables et effectifs de l'Europe orientale ont légèrement décliné, ceux de l'Amérique du Nord et des Caraïbes se sont élevés. Une troisième région, l'Asie et l'Extrême-Orient, est quelque peu en-deçà du pourcentage fixé en ce qui la concerne, alors que dans les quatre autres, les pourcentages souhaitables sont dépassés.

Tableau C

Nombre de postes souhaitable et répartition effective du personnel
au 31 août 1969 et au 31 août 1970

(En pourcentage)

<u>Régions</u>	<u>Nombre moyen de postes souhaitable</u>		<u>Répartition effective du personnel</u>	
	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>
Afrique	9,7	9,6	10,7	10,5
Amérique du Nord et Caraïbes	25,9	26,3	21,3	22,8
Amérique latine	7,6	7,4	9,2	9,1
Asie et Extrême-Orient	16,5	16,9	16,0	15,8
Europe occidentale	19,7	19,7	23,5	22,7
Europe orientale	17,0	16,5	12,7	12,2
Moyen-Orient	3,6	3,6	4,7	4,7
Etats non membres			1,9	2,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

26. Pour ce qui est de la répartition par nationalité, exception faite des 12 pays qui n'étaient pas représentés au Secrétariat au 31 août 1970, 5 pays seulement étaient nettement en-deçà de la limite inférieure de leur nombre de postes souhaitable. Deux d'entre eux font partie de la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient (Chine, avec 51 fonctionnaires contre un nombre de postes cu une fourchette souhaitable de 58-78, et Japon, avec 46 fonctionnaires et une fourchette de 76-104), deux de l'Europe orientale (République socialiste soviétique d'Ukraine, 14 contre 31-36, et Union des Républiques socialistes soviétiques, 124 contre 188-272) et un de l'Europe occidentale (Italie, avec 31 fonctionnaires et une fourchette souhaitable de 52-69). Cinq autres pays sont juste en-deçà de la limite inférieure de leur fourchette souhaitable. Il n'y a donc pas moins de 102 pays dont le nombre de ressortissants au Secrétariat est entre les limites de la fourchette souhaitable en ce qui les concerne ou dépasse ces limites. Il est clair que la sous-représentation des cinq pays mentionnés ci-dessus n'est pas imputable à une seule cause, mais il est à noter que dans chacun de ces pays existe un système développé d'enseignement en langue nationale et que celle-ci ne figure pas parmi les langues de travail du Secrétariat. C'est là une situation qui exigera l'an prochain une attention particulière.

B. Selon le type d'engagement

27. A la fin de l'année sur laquelle porte le présent rapport, la proportion globale du personnel engagé pour une durée déterminée était de 35,2 p. 100. Les proportions régionales allaient de 19,8 p. 100 pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes à 91,3 p. 100 pour l'Europe orientale. Si l'on compare ces chiffres à ceux de l'année précédente, on constate une réduction de la proportion du personnel originaire d'Afrique et d'Europe orientale engagé pour une durée déterminée et une augmentation de ce personnel pour toutes les autres régions.

28. Ces changements sont dus en partie à l'effort fait délibérément par le Service du personnel, conformément au principe que l'Assemblée générale a fait sien dans la résolution 2539 (XXIV) touchant la relation entre le service à long terme et l'efficacité, pour parvenir à mieux équilibrer la composition du personnel de

chaque région par type d'engagement et à accroître ainsi la participation effective de toutes les régions aux travaux du Secrétariat. En ce qui concerne les régions qui étaient déjà bien représentées, on a continué d'engager pour une durée déterminée des fonctionnaires venant de pays "sur-représentés", pratique qui explique l'augmentation en pourcentage du personnel de cette catégorie originaire de ces régions. Quant à l'Amérique du Nord et aux Caraïbes, l'augmentation est due dans une large mesure au caractère temporaire de certains des postes qu'il fallait pourvoir et au fait que l'on a trouvé un nombre appréciable de candidats disposés à ne servir l'Organisation que pendant une période déterminée.

Tableau D

Répartition numérique et en pourcentage des fonctionnaires selon le type d'engagement, au 31 août 1969 et au 31 août 1970

Régions	Fonctionnaires de carrière		Engagements de durée déterminée		Pourcentage des engagements de durée déterminée		Fonctionnaires de carrière		Engagements de durée déterminée		Pourcentage des engagements de durée déterminée	
Afrique	104	113	52,1	122	107	46,8						
Amérique du Nord et Caraïbes	364	70	16,3	397	98	19,8						
Amérique latine	153	34	18,2	157	40	20,3						
Asie et Extrême-Orient	230	94	29,0	233	109	31,9						
Europe occidentale	373	104	21,8	382	111	22,5						
Europe orientale	23	236	91,9	23	241	91,3						
Moyen-Orient	67	28	29,5	69	33	32,4						
Total pour les Etats Membres	1 314	679	34,1	1 383	739	34,0						
Etats non Membres	22	16	42,1	24	24	50,0						
TOTAL GENERAL	1 336	695	34,2	1 407	763	35,2						

C. Selon la cause

29. Le tableau E explique l'évolution intervenue dans la répartition du personnel au 31 août 1970 en faisant ressortir ses différents éléments. Il montre que, pour les 257 fonctionnaires engagés au cours de l'année (contre 262 au cours de l'année précédente), la région la plus représentée (73) est celle des pays d'Amérique du Nord et des Caraïbes; viennent ensuite l'Europe occidentale (49), l'Asie et l'Extrême-Orient (38) et l'Europe orientale (37). Pour ce qui est de la répartition par nationalité, on trouve en premier lieu les Etats-Unis d'Amérique (59 ressortissants engagés), puis l'Union des Républiques socialistes soviétiques (20), la France (14), le Japon (13) et le Canada (12). Deux cent sept des fonctionnaires engagés, soit 80,5 p. 100 du nombre total, ont été recrutés pour une durée déterminée.

30. Si l'on considère la répartition par départements, le plus grand nombre de nominations a concerné des postes au Département des affaires économiques et sociales (99, dont 46 pour les quatre commissions économiques régionales, puis, par ordre décroissant, 41 pour l'ONUDI et 32 pour la CNUCED). En d'autres termes, un peu plus des deux tiers du nombre total des nominations ont porté sur des postes dans le domaine du développement économique et social, exigeant un haut degré de spécialisation.

31. Pour ce qui est des qualifications linguistiques, 142 des 257 fonctionnaires nommés remplissaient la condition de bien posséder une des langues de travail du Secrétariat et avaient en outre au moins une assez bonne connaissance d'une deuxième langue de travail. Les 115 autres ne possédaient la compétence linguistique requise que dans une langue de travail. Si l'on considère la répartition selon la langue maternelle, 125 des fonctionnaires nommés ont pour langue maternelle une langue autre qu'une des langues officielles de l'Organisation, 71 ont pour langue maternelle l'anglais, 31 le français, 17 le russe, 10 l'espagnol et 3 le chinois.

32. Sur les 157 cessations de service, 36 intéressaient des fonctionnaires originaires de la région de l'Amérique du Nord et des Caraïbes (14 départs à la retraite et 7 démissions); 35 des fonctionnaires originaires d'Europe occidentale

Tableau E

Nominations, cessations de service et autres mouvements de personnel
(1er septembre 1969 - 31 août 1970)

<u>Régions</u>	<u>Nominations</u>		<u>Cessations de service</u>			<u>Autres mouve- ments de personnel a/</u>	
	<u>Fonction- naires de carrière</u>	<u>Engagements de durée déterminée</u>	<u>Total</u>	<u>Fonction- naires de carrière</u>	<u>Engagements de durée déterminée</u>		<u>Total</u>
Afrique	5	21	26	4	13	17	3
Amérique du Nord et Caraïbes	19	54	73	24	12	36	24
Amérique latine	3	11	14	5	2	7	3
Asie et Extrême- Orient	9	29	38	12	11	23	3
Europe occidentale	12	37	49	22	13	35	2
Europe orientale	-	37	37	2	31	33	1
Moyen-Orient	2	8	10	1	2	3	-
Total pour les Etats Membres	50	197	247	70	84	154	36
Etats non membres	-	10	10	1	2	3	3
TOTAL GENERAL	50	207	257	71	86	157	39

a/ Augmentations (ou diminutions) nettes après ajustements opérés pour tenir compte de certains changements de statut (fonctionnaires des services linguistiques mutés à des postes soumis à la répartition géographique, fonctionnaires mutés à des postes qui ne sont pas soumis à la répartition géographique, agents des services généraux promus administrateurs).

(9 départs à la retraite et 16 démissions); et 33 des fonctionnaires originaires d'Europe orientale (1 départ à la retraite et 14 démissions). Une ventilation du nombre total des cessations de service montre que 59 ont été dues à l'expiration d'engagements pour une durée déterminée, 59 à des démissions, 32 à des départs à la retraite et 7 à d'autres raisons.

33. Outre les nominations et les cessations de service, un élément important qui explique les autres changements survenus dans la composition du personnel du Secrétariat et qui a eu une incidence sur l'augmentation nette pour chaque région, au 31 août 1970, est le nombre d'agents des services généraux promus à des postes d'administrateur soumis à la répartition géographique. Au total, il y a eu 65 promotions de ce genre pendant l'année, dont 31 pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes, 13 pour l'Europe occidentale et 8 pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

D. Selon les différents bureaux de l'ONU

34. La politique consistant à recruter le personnel des secrétariats des commissions économiques régionales essentiellement parmi les ressortissants des pays de la région se reflète dans les chiffres indiqués au tableau F. Par rapport à l'année précédente, le pourcentage de fonctionnaires originaires de la région dans chacune des quatre commissions est le suivant : CEE - 87,6 (contre 91,8 en 1969); CEAEO - 79,4 (contre 83,7 en 1969); CEPAL - 70,2 (contre 71,1 en 1969); CEA - 69,1 (contre 63 en 1969). Ainsi, sauf pour la CEA, où elle a augmenté, la proportion des fonctionnaires originaires de la région a diminué dans ces commissions, ce qui a eu pour effet de rapprocher quelque peu les effectifs des secrétariats de toutes les commissions de composition "mixte" souhaitable de 75 p. 100 de fonctionnaires originaires de la région et 25 p. 100 de fonctionnaires originaires d'autres régions.

Tableau F

Répartition du personnel entre les différents
bureaux au 31 août 1970

<u>Régions</u>	<u>Siège a/</u>	<u>Genève b/</u>	<u>CEE</u>	<u>CEAEO</u>	<u>CEPAL</u>	<u>CEA</u>	<u>ONUDI</u>
Afrique	106	24	-	1	-	76	22
Amérique du Nord et Caraïbes	395	25	8	9	14	4	40
Amérique latine	92	15	-	1	80	1	8
Asie et Extrême- Orient	200	22	1	95	3	2	19
Europe occidentale	231	126	42	5	12	13	64
Europe orientale	147	34	36	4	3	9	31
Moyen-Orient	72	4	2	6	2	4	12
Total pour les Etats Membres	1 243	250	89	121	114	109	196
Etats non membres	5	18	8	5	-	1	11
TOTAL GENERAL	1 248	268	97	126	114	110	207

a/ Y compris les centres d'information, le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth et le Bureau de liaison de l'ONUDI à New York.

b/ Y compris la CNUCED (Genève), la Division des stupéfiants et le Secrétariat de l'organe international de contrôle des stupéfiants.

Tableau G

Nombre des fonctionnaires occupant des postes supérieurs
au 31 août 1969 et au 31 août 1970

Régions	1969				1970				Augmentation		
	SGA	SSG	D-2	D-1	Total	SGA	SSG	D-2		D-1	Total
Afrique	2	2	2	13	19	2	2	2	13	19	-
Amérique du Nord et Caraïbes	1	1	12	33	47	1	1	14	38	54	7
Amérique latine	2	1	2	9	14	2	1	3	11	17	3
Asie et Extrême-Orient	1	4	9	20	34	1	4	7	24	36	2
Europe occidentale	4	1	16	37	58	4	1	18	41	64	6
Europe orientale	2	1	15	17	35	2	1	15	20	38	3
Moyen-Orient	-	-	3	6	9	-	-	3	7	10	1
Total pour les Etats Membres	12	10	59	135	216	12	10	62	154	238	22
Etats non membres	-	-	-	3	3	-	-	1	4	5	2
TOTAL GENERAL	12	10	59	138	219	12	10	63	158	243	24

E. Dans les postes supérieurs

35. Les changements survenus dans la composition régionale du personnel des postes supérieurs sont indiqués dans le tableau G. On verra que l'augmentation du nombre total des fonctionnaires titulaires de postes supérieurs est répartie entre six des sept régions, la seule exception étant constituée par l'Afrique, pour laquelle il n'y a pas eu de modification par rapport à 1969.

36. Le nombre des nominations qui expliquent ces changements a été de 20, dont 7 à des postes de directeur (D-2) et 13 à des postes d'administrateur général (D-1). Sur les 7 directeurs, 3 sont des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, 2 de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, 1 d'El Salvador et 1 de la Suisse. Les fonctionnaires qui ont été nommés à des postes D-1 sont des ressortissants des pays suivants, énumérés par région : Amérique du Nord et Caraïbes : 3 (Etats-Unis d'Amérique); Amérique latine : 1 (Argentine); Asie et Extrême-Orient : 1 (Pakistan); Europe occidentale : 3 (Danemark, Pays-Bas, Suède); Europe orientale : 6 (Pologne : 1; République socialiste soviétique d'Ukraine : 1; Tchécoslovaquie : 2; Union des Républiques socialistes soviétiques : 2).

37. Au cours de la même période, 24 fonctionnaires titulaires de postes de cette catégorie, à savoir 7 directeurs et 17 administrateurs généraux, ont quitté le service de l'Organisation. Ces cessations de service intéressent les régions et pays suivants : Afrique : 2 (Afrique du Sud, 1 D-1; République-Unie de Tanzanie, 1 D-2); Amérique du Nord et Caraïbes : 4 (Etats-Unis d'Amérique, 1 D-2 et 3 D-1); Asie et Extrême-Orient : 5 (Australie et Chine, 1 D-2 chacune, Inde, 2 D-1 et Japon, 1 D-1); Europe occidentale : 4 (France, 1 D-1, Suède, 1 D-2 et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 2 D-1); Europe orientale : 7 (Pologne, 1 D-1, République socialiste soviétique d'Ukraine, 1 D-2 et 1 D-1 et Union des Républiques socialistes soviétiques, 1 D-2 et 3 D-1); Moyen-Orient : 1 (Irak, D-1); Etats non membres : 1 (Suisse, D-1).

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

38. Aussi bien la composition du personnel à la fin de l'année considérée que les changements intervenus au cours de l'année permettent de penser que l'objectif constitué par un Secrétariat comprenant des nationaux de tous les Etats Membres est à la portée de l'Organisation. Le fait qu'un nombre relativement restreint de nationalités n'était pas, ou n'est pas, représenté parmi le personnel procède certainement des conditions existant aux sources de recrutement plutôt que des méthodes de recrutement utilisées. La même conclusion s'applique, au moins dans une certaine mesure, à l'autre petit groupe des nationalités qui continuent d'être considérablement sous-représentées. Dans ce dernier cas, toutefois, la difficulté ne provient pas tant de l'absence de candidats qualifiés désireux d'entrer au service de l'Organisation que du manque de contacts avec les sources principales de compétence, difficulté qui s'atténue chaque année grâce à une coopération plus efficace avec les autorités nationales intéressées.

39. L'évolution de la situation au cours de ces dernières années a confirmé la valeur des directives établies en vue de réaliser une répartition équitable du personnel aussi bien par région que par nationalité. L'existence d'un équilibre entre régions au sein du Secrétariat reste un élément essentiel du système de la répartition géographique. Il naît de l'existence d'arrangements régionaux et permet au système des "nombres de postes souhaitables" de fonctionner. Actuellement, ce système comporte une réserve de postes calculée pour chaque région. Cela introduit une certaine souplesse dans le recrutement en permettant d'engager des candidats d'une région donnée, même si le nombre de postes souhaitable pour certains pays de cette région ne peut être atteint. Les opinions exprimées par les Etats Membres et les observations figurant dans des rapports d'inspection attestent que cette souplesse constitue un élément positif du système. La nécessité d'appliquer la méthode consistant à concilier judicieusement l'équilibre des nationalités avec celui des régions est donc ainsi mise en lumière.

40. L'un des éléments de tout déséquilibre régional persistant est la disparité des taux de cessation de services. Ce taux lui-même est en partie déterminé par

la proportion des fonctionnaires titulaires d'engagements de durée déterminée. Il semble donc indispensable, si l'on veut réaliser rapidement une composition par région plus équitable, de réduire les différences existant entre les taux de cessation de services. On peut y parvenir en offrant des engagements initiaux de plus longue durée, en encourageant la prolongation de ces engagements et en offrant davantage d'engagements de carrière lorsque cela semble approprié. L'actuelle disparité des taux de cessation de services a aussi freiné l'amélioration de la répartition géographique du personnel parce que les chefs de Départements hésitent à nommer à des postes permanents des personnes qui partiront probablement au moment où elles auront acquis une grande efficacité. Par conséquent, on peut escompter qu'un taux de cessation de services plus équilibré facilitera aussi le recrutement et donc accélérera la réalisation d'une "représentation" adéquate de toutes les régions.

41. A long terme, cependant, les déséquilibres persistants dans la composition par nationalité du Secrétariat devront être corrigés grâce à une analyse d'ensemble des besoins en personnel du Secrétariat au cours des prochaines années. Les projections de ces besoins devront tenir compte des départs à la retraite prévus, des conclusions des études en cours et futures concernant l'utilisation du personnel dans l'ensemble du Secrétariat, ainsi que des avantages que présente le recrutement de jeunes gens qui viennent de terminer leurs études. Etant donné qu'un nombre très important de fonctionnaires de rang élevé, qui sont au Secrétariat depuis longtemps et en ont établi les traditions, prendront leur retraite au cours des prochaines années et que beaucoup de postes élevés sont actuellement occupés par des fonctionnaires engagés pour des périodes de durée déterminée, il n'est pas douteux qu'il faudra, afin d'assurer la continuité et l'efficacité du fonctionnement des services, engager des jeunes hommes et des jeunes femmes de toutes les régions du monde et leur donner la formation nécessaire pour qu'ils puissent développer au maximum leurs aptitudes.

42. Le problème immédiat de la réalisation d'une composition plus équilibrée du personnel mis à part, il a fallu récemment se rendre à l'évidence : le recrutement du Secrétariat doit être envisagé dans une perspective plus large.

La pratique actuelle a été mise en question par le Comité chargé d'étudier la réorganisation du Secrétariat en 1968, par le Commissaire chargé de l'Etude sur la capacité du système des Nations Unies pour le développement, par le Corps commun d'inspection et par le Service de gestion administrative.

Cet examen critique ne porte pas seulement sur les normes et méthodes de recrutement ou sur la question précise de l'équilibre à maintenir entre compétence et origine géographique, engagements de carrière et nominations pour une durée déterminée, régions et nationalités, langues de travail et autres langues officielles, postes élevés et autres postes. On se demande maintenant si les méthodes traditionnelles de recrutement pour le Secrétariat, fondées essentiellement sur les diplômes universitaires, les références et les entrevues, ne devraient pas être remplacées ou complétées par des concours et une évaluation plus précise de l'équivalence des diplômes. On se préoccupe également des rapports entre, d'une part, le recrutement et, d'autre part, certaines phases de l'administration du personnel comme la formation, la rémunération, les promotions et la retraite. Cette remise en question a suscité plusieurs initiatives récentes visant à réexaminer les politiques actuelles en vue de faire rapport à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session.

43. En conséquence, le Secrétaire général soumet à l'Assemblée les principes directeurs ci-après concernant le recrutement du personnel du Secrétariat :

a) Dans le recrutement de candidats à des postes soumis au principe de la répartition géographique, il convient de donner la préférence aux personnes qualifiées originaires de pays sous-représentés;

b) Si l'on ne peut trouver dans un délai raisonnable des candidats qualifiés originaires de pays sous-représentés, il convient de donner la préférence à des candidats d'autres nationalités de la même région géographique;

c) Lors de l'examen du cas de divers candidats à des postes comportant des fonctions et des responsabilités complexes, il convient de donner la préférence à ceux qui sont prêts à accepter un engagement de carrière ou une nomination pour une durée déterminée de cinq ans au moins, étant entendu que cette nomination sera assortie d'une période de stage à prescrire dans le Règlement du personnel;

d) Il faudrait déployer un effort particulier pour recruter pour l'Organisation du personnel masculin et féminin jeune et extrêmement qualifié.

/...

ANNEXE

TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau 1*

Nombre total d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur du
Secrétariat (postes permanents)

(Au 31 août 1970)

Fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique	2 170
Fonctionnaires occupant des postes qui exigent des connaissances linguistiques spéciales	655
Fonctionnaires spécialement recrutés pour des missions	13
Fonctionnaires ayant le statut de résident permanent aux Etats-Unis	3
Fonctionnaires en congé sans traitement	15
Fonctionnaires détachés auprès du PNUD et d'autres organes de l'ONU	74
TOTAL	2 930

* Les appels de note dans les tableaux 1 à 8 sont consécutifs; les notes correspondantes figurent à la fin du tableau 8.

Tableau 2*

Fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique
(Au 31 août 1970)
(Par nationalité et par classe)

Pays	Nombre de fonc- tionnaires au 31/8/69	Secrétaires généraux adjoints	Sous- Secrétaires généraux	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Nombre de fonc- tionnaires au 31/8/70	Nombre de postes souhai- table a/
AFRIQUE												
Afrique du Sud	12				3	5	3	1		1	13	11 - 13
Algérie	5				1			2	2	1	6	3 - 7
Botswana	-										-	2 - 7
Burundi	1									1	1	2 - 7
Cameroun	5					1	1	1	1	1	5	2 - 7
Congo (République démocratique du)	3							1	5	3	9	2 - 7
Côte d'Ivoire	-										-	2 - 7
Dahomey	10						1	5	4		10	2 - 7
Ethiopie	15						5	7	3	1	16	2 - 7
Gabon	-										-	2 - 7
Gambie	2								1	3	4	2 - 7
Ghana	14		1		2	2	4	2	4		15	2 - 7
Guinée	3			1				1		3	5	2 - 7
Guinée équatoriale	-										-	2 - 7
Haute-Volta	2					2					2	2 - 7
Kenya	6						1	2		1	4	2 - 7
Lesotho	1									2	2	2 - 7
Libéria	3							1	1	2	4	2 - 7
Libye	2							1	1		2	2 - 7
Madagascar	4			1				1	2		4	2 - 7
Malawi	1							1			1	2 - 7
Mali	4				1	1		1		1	4	2 - 7
Maroc	8						2	3	3		8	3 - 7
Maurice	2									2	2	2 - 7
Mauritanie	1						1				1	2 - 7
Niger	2	1								1	2	2 - 7
Nigéria	18					3	6	4	4		17	3 - 8
Ouganda	6				1		2	1	3	1	8	2 - 7
République arabe unie	23	1			4	8	6	2	2		23	4 - 8
République centrafricaine	-										-	2 - 7
République populaire du Congo	8							1	1		2	2 - 7
République-Unie de Tanzanie	8							2	4		6	2 - 7
Rwanda	-										-	2 - 7
Sénégal	10					1	2	4	3		10	2 - 7
Sierra Leone	5				1		1	1	3		6	2 - 7
Somalie	4							1		1	2	2 - 7
Soudan	8					1	3	3	4		11	2 - 7
Souaziland	-										-	2 - 7
Tchad	1										-	2 - 7
Togo	6						2	4	1		7	2 - 7
Tunisie	10		1				3	4	3	2	13	2 - 7
Zambie	4						1	1	1	1	4	2 - 7
Postes réservés pour tenir compte du facteur population												12 - 12
Total partiel	217	2	2	2	13	24	44	58	56	28	229	110 - 314
AMERIQUE DU NORD ET CARAIBES												
Barbade	2						1			1	2	2 - 7
Canada	43			2	3	11	12	10	17	1	56	45 - 60
Etats-Unis d'Amérique	366	1	1	11	35	57	85	113	99	12	414	411 - 605
Guyane	3								2	1	3	2 - 7
Jamaïque	12					3	3	5		2	13	2 - 7

Tableau 2* (suite)

A/8156
Français
Annexe
Page 3

Pays	Nombre de fonc- tionnaires au 31/8/69	Secrétaires généraux adjoints	Sous Secrétaires généraux	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Nombre de fonc- tionnaires au 31/8/70	Nombre de postes souhai- table a/
AMERIQUE DU NORD ET CARAIBES (suite)												
Trinité-et-Tobago	8			1			1	3	2		7	2 - 7
Postes réservés pour tenir compte du facteur population												0 - 0
Total partiel	434	1	1	14	38	71	102	131	120	17	495	673 - 484
AMERIQUE LATINE												
Argentine	23			1	5	5	7	7	1		26	17 - 18
Bolivie	9				2	3	1	1	1	1	9	2 - 7
Brésil	20				2	2	6	8	4	2	24	17 - 17
Chili	21					4	2	6	4	5	21	5 - 9
Colombie	15			1		2	7	2	2	1	15	5 - 8
Costa Rica	5					2	1	2			5	2 - 7
Cuba	4					1	2	1	1		5	4 - 8
El Salvador	4			1			1	2	1		5	2 - 7
Equateur	12					2	5	2	1	1	11	2 - 7
Guatemala	4	1						2	1		4	2 - 7
Haïti	10					2	1	8	2		13	2 - 7
Honduras	1						1	1			2	2 - 7
Mexique	17		1		1	1	1	5	9	2	20	18 - 18
Nicaragua	5						1	1	2	1	5	2 - 7
Panama	3							1	1		2	2 - 7
Paraguay	5					2	1	2			5	2 - 7
Pérou	8					3	3	2			8	3 - 7
République Dominicaine ...	4							1	3		4	2 - 7
Uruguay	11				1		1	4	2		8	2 - 7
Venezuela	6	1					1	3			5	9 - 11
Postes réservés pour tenir compte du facteur population												22 - 22
Total partiel	187	2	1	3	11	29	42	61	35	13	197	125 - 201
ASIE ET EXTREME-ORIENT												
Australie	35			2	2	8	6	5	13	3	39	25 - 29
Birmanie	11		1		1	2	4	2		1	11	2 - 7
Cambodge	2							2	2		4	2 - 7
Ceylan	12					2	4	3	1		10	2 - 7
Chine	51		1	1	7	10	9	10	12	1	51	58 - 78
Inde	64	1		3	9	21	11	12	1	1	59	26 - 31
Indonésie	19				1	4	5	5	4		19	6 - 10
Japon	36			1		2	21	16	4	2	46	76 - 104
Laos	2							1		2	3	2 - 7
Malaisie	9						2	2	5	1	10	3 - 7
Maldives	-										-	2 - 7
Mongolie	-										-	2 - 7
Népal	7					1	1	5			7	2 - 7
Nouvelle-Zélande	14		1		2	4	5	1	2	1	16	7 - 10
Pakistan	22		1		2	10	6	2		1	22	8 - 10
Philippines	19					1	8	2	7	3	21	7 - 10
Singapour	3					1			2	1	4	2 - 7
Thaïlande	18					1	2	3	5	9	20	4 - 8
Postes réservés pour tenir compte du facteur population												76 - 76
Total partiel	324	1	4	7	24	67	84	71	58	26	342	369 - 372

Tableau 2* (suite)

Pays	Nombre de fonc- tionnaires au 31/8/69	Secrétaires généraux adjoints	Sous Secrétaires généraux	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Nombre de fonc- tionnaires au 31/8/70	Nombre de postes souhai- table a/
EUROPE OCCIDENTALE												
Autriche	20				1	2	8	6	5		22	12 - 13
Belgique	21			1	2	7	2	1	10	1	24	20 - 21
Danemark	12				1	2	4	4	1	1	13	13 - 14
Espagne	21					2	10	6	2	1	21	20 - 21
Finlande	14			1		2	3	3	5	1	15	10 - 12
France	117	1		8	15	27	27	23	20	7	128	83 - 116
Grèce	13	1			1	1	4	3	1		11	7 - 10
Irlande	7					1	2	1	3		7	4 - 8
Islande	4					1			4	2	7	2 - 7
Italie	35	1			1	3	7	6	8	5	31	52 - 69
Luxembourg	5					1	2	2			5	2 - 7
Malte	3							1	2		3	2 - 7
Norvège	17			1	1	6	4	3	2		17	9 - 12
Pays-Bas	28			1	2	10	8	3	4	2	30	22 - 24
Portugal	4							1	3	1	5	4 - 8
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	137	1	1	6	15	29	34	22	19	7	134 ^{b/}	82 - 114
Suède	19				2	5	4	3	5	1	20	22 - 25
Postes réservés pour tenir compte du facteur population												6 - 6
Total partiel	477	4	1	18	41	99	119	88	94	29	493	461 - 405
EUROPE ORIENTALE												
Albanie	-										-	2 - 7
Bulgarie	7						3	3	2		8	4 - 8
Hongrie	13				1	3	7	4			15	10 - 12
Pologne	27			1	3	7	16	2			29	25 - 27
République socialiste soviétique de Biélorussie	8						2	5	1		8	11 - 13
République socialiste soviétique d'Ukraine ..	15				1	1	4	6	2		14	31 - 36
Roumanie	9						4	4	3		11	8 - 11
Tchécoslovaquie	37	1			4	8	10	6	2		31	18 - 18
Union des Républiques socialistes soviétiques	121	1		12	9	13	48	34	7		124	188 - 272
Yougoslavie	22		1	2	2	4	10	1	4		24	8 - 11
Postes réservés pour tenir compte du facteur population												4 - 4
Total partiel	259	2	1	15	20	36	104	65	21		264	400 - 328
MOYEN-ORIENT												
Afghanistan	4					1		1	1	1	4	2 - 7
Arabie Saoudite	2							1		1	2	2 - 7
Chypre	6				1			4			5	2 - 7
Irak	10			1		1	3	4	1		10	2 - 7
Iran	11					2	4	3	5	1	15	5 - 9
Israël	7			1	1		3	2			7	5 - 9
Jordanie	9				3	1	5				9	2 - 7
Koweït	1										-	3 - 7
Liban	13				1	2	1	5	4	2	15	2 - 7
Syrie	12			1		6	4	1		1	13	2 - 7
Turquie	16				1	3	5	7		1	17	8 - 11
Yémen	3							3			3	2 - 7
Yémen du Sud	1									2	2	2 - 7
Postes réservés pour tenir compte du facteur population												10 - 10
Total partiel	95			3	7	16	25	31	11	9	102	49 - 109

Tableau 2* (fin)

Pays	Nombre de fonc- tionnaires au 31/8/69	Secrétaires généraux adjoints	Sous Secrétaires généraux	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Nombre de fonc- tionnaires au 31/8/70	Nombre de postes souhai- table a/
ETATS NON MEMBRES												
Allemagne (République fédérale d')	7				2	1	3	4	2	1	13	
Corée (République de)	3					1		4			5	
Suisse	21			1	2	4	2	2	9	2	22	
Viet-Nam (République du) .	3						1	2	1		4	
Apatrides	4					1	2	1			4	
	<u>38</u>			<u>1</u>	<u>4</u>	<u>7</u>	<u>8</u>	<u>13</u>	<u>12</u>	<u>3</u>	<u>48</u>	
Total partiel	<u>38</u>			<u>1</u>	<u>4</u>	<u>7</u>	<u>8</u>	<u>13</u>	<u>12</u>	<u>3</u>	<u>48</u>	
	<u>38</u>			<u>1</u>	<u>4</u>	<u>7</u>	<u>8</u>	<u>13</u>	<u>12</u>	<u>3</u>	<u>48</u>	
TOTAL	<u>2 031</u>	<u>12</u>	<u>10</u>	<u>63</u>	<u>158</u>	<u>349</u>	<u>528</u>	<u>518</u>	<u>407</u>	<u>125</u>	<u>2 170</u>	

* Les appels de note dans les tableaux 1 à 8 sont consécutifs; les notes correspondantes figurent à la fin du tableau 8.

Tableau 3*

Fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique
(Au 31 août 1970)
(Par type d'engagement)

Pays	Fonctionnaires permanents	Stagiaires	Fonctionnaires nommés pour une durée déterminée	Total
AFRIQUE				
Afrique du Sud	11		2	13
Algérie	5		1	6
Botswana				-
Burundi			1	1
Cameroun	1		4	5
Congo (République démocratique du) ..	3	3	3	9
Côte d'Ivoire				-
Dahomey	3	1	6	10
Ethiopie	7	2	7	16
Gabon				-
Gambie		1	3	4
Ghana	9		6	15
Guinée			5	5
Guinée équatoriale				-
Haute-Volta	1		1	2
Kenya	2	1	1	4
Lesotho			2	2
Libéria	1	1	2	4
Libye	1		1	2
Madagascar	1		3	4
Malawi	1			1
Mali	1	1	2	4
Maroc	5	1	2	8
Maurice			2	2
Mauritanie		1		1
Niger			2	2
Nigéria	7	1	9	17
Ouganda		1	7	8
République arabe unie	11		12	23
République centrafricaine				-
République populaire du Congo			2	2
République-Unie de Tanzanie	5	1		6
Rwanda				-
Sénégal	4	1	5	10
Sierra Leone	4		2	6
Somalie		1	1	2
Soudan	6	1	4	11
Souaziland				-
Tchad				-
Togo	4	1	2	7
Tunisie	7	1	5	13
Zambie		2	2	4
Total partiel	100	22	107	229
AMERIQUE DU NORD ET CARAIBES				
Barbade	1	1		2
Canada	36	4	16	56
Etats-Unis d'Amérique	306	33	75	414
Guyane	2		1	3
Jamaïque	10		3	13
Trinité-et-Tobago	4		3	7
Total partiel	359	38	98	495

Tableau 3* (suite)

Pays	Fonctionnaires permanents	Stagiaires	Fonctionnaires nommés pour une durée déterminée	Total
AMERIQUE LATINE				
Argentine	17		9	26
Bolivie	7	1	1	9
Brésil	15	1	8	24
Chili	17		4	21
Colombie	12		3	15
Costa Rica	5			5
Cuba	5			5
El Salvador	3	2		5
Equateur	10		1	11
Guatemala	1	2	1	4
Haïti	11		2	13
Honduras	1		1	2
Mexique	12	5	3	20
Nicaragua	4	1		5
Panama	2			2
Paraguay	5			5
Pérou	6		2	8
République Dominicaine	2	1	1	4
Uruguay	7		1	8
Venezuela	1	1	3	5
Total partiel	143	14	40	197
ASIE ET EXTREME-ORIENT				
Australie	19	3	17	39
Birmanie	5		6	11
Cambodge	2	1	1	4
Ceylan	5		5	10
Chine	46		5	51
Inde	45		14	59
Indonésie	11		8	19
Japon	20	8	18	46
Laos	1		2	3
Malaisie	3	4	3	10
Maldives				-
Mongolie				-
Népal	5		2	7
Nouvelle-Zélande	10		6	16
Pakistan	11		11	22
Philippines	17		4	21
Singapour	1	1	2	4
Thaïlande	12	3	5	20
Total partiel	213	20	109	342
EUROPE OCCIDENTALE				
Autriche	16	1	5	22
Belgique	18	2	4	24
Danemark	8	2	3	13
Espagne	11	4	6	21
Finlande	6	3	6	15
France	89	9	30	128
Grèce	7	1	3	11
Irlande	3	2	2	7
Islande	1	1	5	7
Italie	23	4	4	31
Luxembourg	4	1		5
Malte	2	1		3
Norvège	15		2	17

Tableau 3* (suite)

Pays	Fonctionnaires permanents	Stagiaires	Fonctionnaires nommés pour une durée déterminée	Total
EUROPE OCCIDENTALE (suite)				
Pays-Bas	21	1	8	30
Portugal	2	3		5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	105	4	25	134
Suède	9	3	8	20
Total partiel	340	42	111	493
EUROPE ORIENTALE				
Albanie				-
Bulgarie	1		7	8
Hongrie			15	15
Pologne	11		18	29
République socialiste soviétique de Biélorussie			8	8
République socialiste soviétique d'Ukraine			14	14
Roumanie			11	11
Tchécoslovaquie	2		29	31
Union des Républiques socialistes soviétiques	1		123	124
Yougoslavie	5	3	16	24
Total partiel	20	3	241	264
MOYEN-ORIENT				
Afghanistan	2		2	4
Arabie Saoudite	1		1	2
Chypre	5			5
Irak	5		5	10
Iran	7	3	5	15
Israël	3	1	3	7
Jordanie	7		2	9
Koweït				-
Liban	9	3	3	15
Syrie	8		5	13
Turquie	13		4	17
Yémen	2		1	3
Yémen du Sud			2	2
Total partiel	62	7	33	102
ETATS NON MEMBRES				
Allemagne (République fédérale d')	1		12	13
Corée (République de)			5	5
Suisse	18		4	22
Viet-Nam (République du)	1		3	4
Apatriotes	4			4
Total partiel	24		24	48
TOTAL	1 261	146	763	2 170

Fonctionnaires de carrière :

1 407 = 64,8%

Fonctionnaires engagés pour une durée déterminée :

763 = 35,2%

2 170 = 100 %

* Les appels de note dans les tableaux 1 à 8 sont consécutifs; les notes correspondantes figurent à la fin du tableau 8.

Tableau 4*

Nominations à des postes soumis à la répartition géographique
(Par nationalité et par classe)
(1er septembre 1969-31 août 1970)

A/8156
Français
Annexe
Page 9

Pays	Secrétaires généraux adjoints	Sous- secrétaires généraux	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
AFRIQUE										
Afrique du Sud						1				1
Algérie									1	1
Cameroun								1	1	2
Congo (République démocratique du) ..									1	1
Dahomey							1			1
Gambie									2	2
Guinée									2	2
Lesotho									1	1
Libéria								1		1
Maurice									1	1
Nigéria						1				1
Ouganda								2		2
République-Unie de Tanzanie								1		1
Sénégal						1				1
Sierra Leone							2			2
Soudan						1	1			2
Togo							1			1
Tunisie						1	1		1	3
Total partiel	—	—	—	—	—	5	6	5	10	26
AMERIQUE DU NORD ET CARAIBES										
Canada					4	1	2	5		12
Etats-Unis d'Amérique			3	3	6	12	16	16	3	59
Guyane									1	1
Jamaïque						1				1
Total partiel	—	—	3	3	10	14	18	21	4	73
AMERIQUE LATINE										
Argentine				1			1	1		3
Brésil						1	1	1	1	4
Chili									1	1
El Salvador			1							1
Equateur									1	1
Haïti							1			1
Honduras						1				1
Mexique							1			1
Uruguay						1				1
Total partiel	—	—	1	1	—	3	4	2	3	14
ASIE ET EXTREME-ORIENT										
Australie					1	2	2	4	1	10
Cambodge							1	1		2
Chine								2		2
Inde							1			1
Japon						4	6	1	2	13
Laos									1	1
Malaisie								1		1
Nouvelle-Zélande						1			1	2
Pakistan				1		2				3
Singapour								1	1	2
Thaïlande							1			1
Total partiel	—	—	—	1	1	9	11	10	6	38

Tableau 4* (suite)

Pays	Secrétaires généraux adjoints	Sous- secrétaires généraux	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
EUROPE OCCIDENTALE										
Autriche						2				2
Belgique								2		2
Danemark				1			1	1	1	4
Espagne						2				2
Finlande								2		2
France					4	3	3	3	1	14
Irlande								1		1
Islande								3		3
Italie								2	1	3
Norvège						1	1			2
Pays-Bas				1		2		1		4
Portugal								1		1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord						1	2	1	1	5
Suède				1	1	1		1		4
Total partiel	—	—	—	3	5	12	7	18	4	49
EUROPE ORIENTALE										
Bulgarie							1			1
Hongrie							1			1
Pologne				1		2				3
République socialiste soviétique de Biélorussie								1		1
République socialiste soviétique d'Ukraine				1			1	1		3
Roumanie						1		2		3
Tchécoslovaquie				2						2
Union des Républiques socialistes soviétiques			2	2	6	4	4	2		20
Yougoslavie						2		1		3
Total partiel	—	—	2	6	6	9	7	7		37
MOYEN-ORIENT										
Irak							1			1
Iran							2	1		3
Israël						1	1			2
Liban								1		1
Syrie									1	1
Turquie						1				1
Yémen du Sud									1	1
Total partiel	—	—	—	—	—	2	4	2	2	10
ETATS NON MEMBRES										
Allemagne (République fédérale d') ..						1	3	1		5
Corée (République de)					1		1			2
Viet-Nam (République du)							1			1
Suisse			1			1				2
Total partiel	—	—	1		1	2	5	1		10
TOTAL	—	—	7	14	23	56	62	66	29	257

* Les appels de note dans les tableaux 1 à 8 sont consécutifs; les notes correspondantes figurent à la fin du tableau 8.

Tableau 5*

Changements intervenus en ce qui concerne les postes soumis à la répartition géographique

(Par nationalité et par type de changement)

Région et pays	Nombre de fonc- tionnaires au 31/8/69	Nominations		Cessations de service c/ d/	Changements de statut d/ d/	Nombre de fonc- tionnaires au 31/8/70	Catégorie spéciale
		Fonctionnaires de carrière	Engagements de durée déterminée				
AFRIQUE							
1. Afrique du Sud	12	-	1	1	+1	13	-
2. Algérie	5	-	1	-	-	6	-
3. Botswana	-	-	-	-	-	-	-
4. Burundi	1	-	-	-	-	1	-
5. Cameroun	5	-	2	2	-	5	-
6. Congo (République démocratique du)	8	-	1	1	+1	9	-
7. Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	-
8. Dahomey	10	-	1	-	-1	10	-
9. Ethiopie	15	-	-	-	+1	16	-
10. Gabon	-	-	-	-	-	-	-
11. Gambie	2	-	2	-	-	4	-
12. Ghana	14	-	-	-	+1	15	-
13. Guinée	3	-	2	-	-	5	-
14. Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	-
15. Haute-Volta	2	-	-	-	-	2	-
16. Kenya	6	-	-	1	-1	4	-
17. Lesotho	1	-	1	-	-	2	-
18. Libéria	3	1	-	-	-	4	-
19. Libye	2	-	-	-	-	2	-
20. Madagascar	4	-	-	-	-	4	-
21. Malawi	1	-	-	-	-	1	-
22. Mali	4	-	-	-	-	4	-
23. Maroc	8	-	-	-	-	8	-
24. Maurice	2	-	1	1	-	2	-
25. Mauritanie	1	-	-	-	-	1	-
26. Niger	2	-	-	-	-	2	-
27. Nigéria	18	-	1	2	-	17	-
28. Ouganda	6	1	1	-	-	8	-
29. République arabe unie ...	23	-	-	-	-	23	-
30. République centrafricaine	-	-	-	-	-	-	-
31. République populaire du Congo	3	-	-	1	-	2	-
32. République-Unie de Tanzanie	23	-	-	-	-	23	-
33. Rwanda	-	-	-	-	-	-	-
34. Sénégal	10	-	1	1	-	10	-
35. Sierra Leone	5	-	2	1	-	6	-
36. Somalie	4	-	-	2	-	2	-
37. Soudan	8	1	1	1	+2	11	-
38. Souaziland	-	-	-	-	-	-	-
39. Tchad	1	-	-	1	-	-	-
40. Togo	6	1	-	-	-	7	-
41. Tunisie	10	-	3	-	-	13	-
42. Zambie	4	-	-	-	-	4	-
Total partiel	217	5	21	17	+3	229	-
AMERIQUE DU NORD ET CARAIBES							
43. Barbade	2	-	-	-	-	2	-
44. Canada	43	2	10	2	+3	56	-
45. Etats-Unis d'Amérique ...	366	17	42	31	+20	414	-
46. Guyane	3	-	1	1	-	3	-
47. Jamaïque	12	-	1	1	+1	13	-
48. Trinité-et-Tobago	8	-	-	1	-	7	-
Total partiel	434	19	54	36	+24	495	-

Tableau 5* (suite)

Région et pays	Nombre de fonc- tionnaires au 31/8/69	Nominations			Cessations de service c/ de statut d/	Changements de statut d/	Nombre de fonc- tionnaires au 31/8/70	Catégori- spéciale
		Fonctionnaires de carrière	Engagements de durée déterminée					
AMERIQUE LATINE								
49. Argentine	23	-	3	-	-	-	26	-
50. Bolivie	9	-	-	-	-	-	9	-
51. Brésil	20	1	3	-	-	-	24	-
52. Chili	21	-	1	1	-	-	21	-
53. Colombie	15	-	-	-	-	-	15	-
54. Costa Rica	5	-	-	-	-	-	5	-
55. Cuba	4	-	-	-	-	+1	5	-
56. El Salvador	4	1	-	-	-	-	5	-
57. Equateur	12	-	1	2	-	-	11	-
58. Guatemala	4	-	-	-	-	-	4	-
59. Haïti	10	-	1	-	-	+2	13	-
60. Honduras	1	-	1	-	-	-	2	-
61. Mexique	17	1	-	1	-	+3	20	-
62. Nicaragua	5	-	-	-	-	-	5	-
63. Panama	3	-	-	-	-	-1	2	-
64. Paraguay	5	-	-	-	-	-	5	-
65. Pérou	8	-	-	-	-	-	8	-
66. République Dominicaine ..	4	-	-	-	-	-	4	-
67. Uruguay	11	-	1	2	-	-2	8	-
68. Venezuela	6	-	-	1	-	-	5	-
Total partiel	187	3	11	7	-	+3	197	-
ASIE ET EXTREME-ORIENT								
69. Australie	35	2	8	5	-	-1	39	-
70. Birmanie	11	-	-	-	-	-	11	-
71. Cambodge	2	1	1	-	-	-	4	-
72. Ceylan	12	-	-	2	-	-	10	-
73. Chine	51	-	2	3	-	+1	51	-
74. Inde	64	-	1	5	-	-1	59	-
75. Indonésie	19	-	-	-	-	-	19	-
76. Japon	36	4	9	3	-	-	46	-
77. Laos	2	-	1	-	-	-	3	-
78. Malaisie	9	-	1	-	-	-	10	-
79. Maldives	-	-	-	-	-	-	-	-
80. Mongolie	-	-	-	-	-	-	-	-
81. Népal	7	-	-	-	-	-	7	-
82. Nouvelle-Zélande	14	1	1	-	-	-	16	-
83. Pakistan	22	-	3	2	-	-1	22	-
84. Philippines	19	-	-	-	-	+2	21	-
85. Singapour	3	1	1	-	-	-1	4	-
86. Thaïlande	18	-	1	3	-	+4	20	-
Total partiel	324	9	29	23	-	+3	342	-
EUROPE OCCIDENTALE								
87. Autriche	20	-	2	1	-	+1	22	-
88. Belgique	21	-	2	1	-	+2	24	-
89. Danemark	12	2	2	2	-	-1	13	-
90. Espagne	21	1	1	-	-	-2	21	-
91. Finlande	14	1	1	-	-	-1	15	-
92. France	117	3	11	7	-	+4	128	-
93. Grèce	13	-	-	2	-	-	11	-
94. Irlande	7	-	1	1	-	-	7	-
95. Islande	4	1	2	-	-	-	7	-
96. Italie	35	1	2	5	-	-2	31	-
97. Luxembourg	5	-	-	-	-	-	5	-

Tableau 5* (suite)

Région et pays	Nombre de fonc- tionnaires au 31/8/69	Nominations		Cessations de service c/ de statut d/	Changements de statut d/	Nombre de fonc- tionnaires au 31/8/70	Catégorie spéciale
		Fonctionnaires de carrière	Engagements de durée déterminée				
EUROPE OCCIDENTALE (suite)							
98. Malte	3	-	-	-	-	3	-
99. Norvège	17	-	2	1	-1	17	-
100. Pays-Bas	28	-	4	2	-	30	-
101. Portugal	4	1	-	-	-	5	-
102. Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	137	1	4	11	+3	134 ^{b/}	-
103. Suède	19	1	3	2	-1	20	-
Total partiel	477	12	37	35	+2	493	-
EUROPE ORIENTALE							
104. Albanie	-	-	-	-	-	-	-
105. Bulgarie	7	-	1	-	-	8	-
106. Hongrie	13	-	1	-	+1	15	-
107. Pologne	27	-	3	1	-	29	1
108. République socialiste soviétique de Biélorussie	8	-	1	1	-	8	-
109. République socialiste soviétique d'Ukraine ..	15	-	3	3	-1	14	-
110. Roumanie	9	-	3	1	-	11	-
111. Tchécoslovaquie	37	-	2	8	-	31	1
112. Union des Républiques socialistes soviétiques	121	-	20	18	+1	124	-
113. Yougoslavie	22	-	3	1	-	24	-
Total partiel	259	-	37	33	+1	264	2
MOYEN-ORIENT							
114. Afghanistan	4	-	-	-	-	4	-
115. Arabie Saoudite	2	-	-	-	-	2	-
116. Chypre	6	-	-	-	-1	5	-
117. Irak	10	-	1	1	-	10	-
118. Iran	11	1	2	-	+1	15	-
119. Israël	7	-	2	1	-1	7	-
120. Jordanie	9	-	-	-	-	9	1
121. Koweït	1	-	-	1	-	-	-
122. Liban	13	1	-	-	+1	15	-
123. Syrie	12	-	1	-	-	13	-
124. Turquie	16	-	1	-	-	17	-
125. Yémen	3	-	-	-	-	3	-
126. Yémen du Sud	1	-	1	-	-	2	-
Total partiel	95	2	8	3	-	102	1
ETATS NON MEMBRES							
127. Allemagne (République fédérale d')	7	-	5	-	+1	13	-
128. Corée (République de) ...	3	-	2	-	-	5	-
129. Suisse	21	-	2	3	+2	22	-
130. Viet-Nam (République du)	3	-	1	-	-	4	-
131. Apatrides	4	-	-	-	-	4	-
Total partiel	38	-	10	3	+3	48	-
TOTAL	2 031	50	207	157	+39	2 170	3

* Les appels de note dans les tableaux 1 à 8 sont consécutifs; les notes correspondantes figurent à la fin du tableau 8.

Tableau 6*

Fonctionnaires nommés pour une durée déterminée et occupant des postes soumis à la répartition géographique

(Par nationalité et par classe)

(Au 31 août 1970)

Pays	Secrétaires généraux adjoints	Sous- Secrétaires généraux	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
AFRIQUE										
Afrique du Sud						1	1			2
Algérie									1	1
Burundi									1	1
Cameroun					1	1		1	1	4
Congo (République démocratique du)								1	2	3
Dahomey						1	3	2		6
Ethiopie						1	6			7
Gambie									3	3
Ghana	1			1	1	1		2		6
Guinée			1				1		3	5
Haute-Volta					1					1
Kenya						1				1
Lesotho									2	2
Libéria									2	2
Libye								1		1
Madagascar			1				1	1		3
Mali					1				1	2
Maroc						1	1			2
Maurice									2	2
Niger	1								1	2
Nigéria					3	2	3	1		9
Ouganda				1		2	1	2	1	7
République arabe unie	1			3	3	4	1			12
République populaire du Congo							1	1		2
Sénégal					1	1	3			5
Sierra Leone							1	1		2
Somalie									1	1
Soudan						1	2	1		4
Togo							1	1		2
Tunisie	1					1	1	1	1	5
Zambie						1			1	2
Total partiel	2	2	2	5	11	19	27	16	23	107
AMERIQUE DU NORD ET CARAIBES										
Canada			1	1	6	1	2	4	1	16
Etats-Unis d'Amérique	1	1	4	5	12	19	21	9	3	75
Guyane									1	1
Jamaïque					2	1				3
Trinité-et-Tobago			1				1	1		3
Total partiel	1	1	6	6	20	21	24	14	5	98
AMERIQUE LATINE										
Argentine				1	1	3	3	1		9
Bolivie						1				1
Brésil					1	2	2	2	1	8
Chili					1	1	1		1	4
Colombie			1			1	1			3
Equateur									1	1
Guatemala	1									1
Haïti						1	1			2
Honduras						1				1
Mexique		1					1	1		3
Pérou						1	1			2
République Dominicaine								1		1
Uruguay						1				1
Venezuela	1						2			3
Total partiel	2	1	1	1	3	12	12	5	3	40

Tableau 6* (suite)

Pays	Secrétaires généraux adjoints	Sous- Secrétaires généraux	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
ASIE ET EXTREME-ORIENT										
Australie			1	1	4	3	2	5	1	17
Birmanie		1			1	2	1		1	6
Cambodge								1		1
Ceylan						2	2	1		5
Chine		1				1		3		5
Inde	1		1		3	3	5	1		14
Indonésie				1	2	2	1	2		8
Japon					1	6	7	2	2	18
Laos									2	2
Malaisie						1		2		3
Népal					1		1			2
Nouvelle-Zélande		1		1	1	1		1	1	6
Pakistan		1		2	5	3				11
Philippines					1	1		2		4
Singapour					1				1	2
Thaïlande						1	1	2	1	5
Total partiel	1	4	2	5	20	26	20	22	9	109
EUROPE OCCIDENTALE										
Autriche				1	3			1		5
Belgique								4		4
Danemark				1		1	1			3
Espagne					2	2	1		1	6
Finlande					2	2	1	1		6
France	1		3	3	5	8	6	3	1	30
Grèce	1					1	1			3
Irlande								2		2
Islande								3	2	5
Italie	1					1		1	1	4
Norvège							1	1		2
Pays-Bas				1	1	4		2		8
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1	1		2		10	6	3	2	25
Suède				2	3		1	2		8
Total partiel	4	1	3	10	16	29	18	23	7	111
EUROPE ORIENTALE										
Bulgarie						2	3	2		7
Hongrie				1	3	7	4			15
Pologne				2	3	12	1			18
République socialiste soviétique de Biélorussie						2	5	1		8
République socialiste soviétique d'Ukraine				1	1	4	6	2		14
Roumanie						4	4	3		11
Tchécoslovaquie	1			3	7	10	6	2		29
Union des Républiques socialistes soviétiques	1		12	8	13	48	34	7		123
Yougoslavie		1	2	1	3	6		3		16
Total partiel	2	1	14	16	30	95	63	20		241
MOYEN-ORIENT										
Afghanistan								1	1	2
Arabie Saoudite									1	1
Irak			1				3	1		5
Iran					2		3			5
Israël						2	1			3
Jordanie				1		1				2
Liban							2	1		3
Syrie			1		1	1	1		1	5
Turquie					1	2	1			4

Tableau 6* (suite)

Pays	Secrétaires généraux adjoints	Sous- Secrétaires généraux	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
MOYEN-ORIENT (suite)										
Yémen							1			1
Yémen du Sud									2	2
Total partiel	-	-	2	1	4	6	12	3	5	33
ETATS NON MEMBRES										
Allemagne (République fédérale d') .				2	1	3	4	2		12
Corée (République de)					1		4			5
Suisse			1	1	1	1				4
Viet-Nam (République du)						1	1	1		3
Total partiel	-	-	1	3	3	5	9	3		24
TOTAL	12	10	31	47	107	213	185	106	52	763

* Les appels de note dans les tableaux 1 à 8 sont consécutifs; les notes correspondantes figurent à la fin du tableau 8.

Tableau 7*

Fonctionnaires occupant des postes qui exigent des connaissances linguistiques spéciales

(Par nationalité et par classe)

(Au 31 août 1970)

Pays	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
AFRIQUE						
Maroc			1			1
République arabe unie			2			2
			—			—
Total partiel			3			3
			—			—
AMERIQUE DU NORD ET CARAIBES						
Canada	1	2	2	2		7
Etats-Unis d'Amérique	4	29	26	14	2	75
Jamaïque				1		1
	—	—	—	—	—	—
Total partiel	5	31	28	17	2	83
	—	—	—	—	—	—
AMERIQUE LATINE						
Argentine	2	11	22	8		43
Bolivie		1	1	2		4
Chili	1	2	7	2		12
Colombie		1	1			2
Costa Rica		1				1
Cuba		1	1	1		3
Equateur			2			2
Mexique	1	1	2	2	1	7
Paraguay			1	1		2
Pérou			2	1		3
République Dominicaine		1	1			2
Uruguay		1	3	4		8
Venezuela			1			1
	—	—	—	—	—	—
Total partiel	4	20	44	21	1	90
	—	—	—	—	—	—
ASIE ET EXTREME-ORIENT						
Australie			2			2
Chine	2	19	26	4		51
Inde			1			1
Nouvelle-Zélande				1		1
	—	—	—	—	—	—
Total partiel	2	19	29	5		55
	—	—	—	—	—	—
EUROPE OCCIDENTALE						
Autriche			1	1		2
Belgique		3	3	2	1	9
Espagne	1	15	18	8		42
Finlande		1				1

Tableau 7* (suite)

Pays	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
EUROPE OCCIDENTALE (suite)						
France	12	36	63	35	3	149
Irlande		2	1	1		4
Italie		1				1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7	28	25	22	2	84
Total partiel	20	86	111	69	6	292
EUROPE ORIENTALE						
Pologne				1		1
République socialiste soviétique d'Ukraine ...		1	1	1		3
Roumanie			1			1
Tchécoslovaquie			1			1
Union des Républiques socialistes soviétiques	5	24	49	25		103
Total partiel	5	25	52	27		109
MOYEN-ORIENT						
Irak		1				1
Israël			3			3
Jordanie			1			1
Liban	1	1				2
Syrie			1			1
Total partiel	1	2	5			6
ETATS NON MEMBRES						
Suisse		3	5	1		9
Viet-Nam (République du)			1	1		2
Apatrides		3	1			4
Total partiel		6	7	2		15
TOTAL ..	37	189	279	141	9	655

* Les appels de note dans les tableaux 1 à 8 sont consécutifs; les notes correspondantes figurent à la fin du tableau 8.

Tableau 8*

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur recrutés pour des missions

(Par nationalité et par classe)

(Au 31 août 1970)

Pays	Nombre de fonc- tionnaires au 31/8/69	Secré- taires généraux adjoints	Sous- secré- taires généraux	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Nombre de fonc- tionnaires au 31/8/70
AMERIQUE DU NORD ET CARAIBES											
Etats-Unis d'Amérique	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Total partiel	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
AMERIQUE LATINE											
Bolivie	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chili	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Mexique	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Total partiel	3	-	2	-	-	-	-	-	-	-	2
ASIE ET EXTREME-ORIENT											
Australie	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Inde	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Pakistan	2	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Total partiel	3	-	1	-	-	1	1	-	-	-	3
EUROPE OCCIDENTALE											
Espagne	2	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Finlande	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
France	1	-	-	-	-	2	-	-	-	-	2
Norvège	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suède	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Total partiel	6	1	1	-	1	2	-	-	-	-	5
EUROPE ORIENTALE											
Pologne	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Tchécoslovaquie	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	2	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
ETATS NON MEMBRES											
Namibie	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Suisse	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	2	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
TOTAL	18	1	5	-	1	3	1	-	2	-	13

* Les appels de note dans les tableaux 1 à 8 sont consécutifs; les notes correspondantes figurent à la page 20 de l'annexe.

Notes concernant les tableaux 1 à 8 :

- a/ Dans les rapports précédents, les chiffres figurant dans cette colonne et correspondant au nombre de postes souhaitable étaient présentés dans l'ordre qui résultait du calcul de tous les facteurs ci-après : qualité de Membre de l'Organisation, population et contribution. Sur la demande de certaines délégations, le nombre de postes souhaitable est désormais indiqué en commençant par le chiffre inférieur, les totaux régionaux restant inchangés. Le tableau 12 est présenté suivant l'ancienne méthode et fait ainsi apparaître des renseignements techniques utiles.
- b/ Y compris 1 fonctionnaire originaire de la Dominique, 1 de Hong-kong, 1 de Saint-Vincent et 5 de la Rhodésie du Sud.
- c/ Les indications portées dans cette colonne concernent les démissions, retraites, expirations d'engagements de durée déterminée ou cessations de service pour tout autre motif.
- d/ Les indications portées dans cette colonne concernent les changements de statut suivants :
- i) Mutations entre postes des services linguistiques et postes soumis à la répartition géographique;
 - ii) Mises en congé sans traitement et retours de fonctionnaires après un congé sans traitement;
 - iii) Détachements de fonctionnaires auprès du PNUD et d'autres organes des Nations Unies et retours de fonctionnaires détachés;
 - iv) Promotions d'agents des services généraux;
 - v) Changements de nationalité.
- e/ Fonctionnaires ayant le statut de résident permanent aux Etats-Unis.

Tableau 9

PNUD : Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

(Au 31 août 1970)

A/8156
Français
Annexe
Page 21

<u>Pays</u>	<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>		<u>Contributions de gouvernements en 1970 a/</u>	
	<u>Effectifs</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>	<u>Pourcentage</u>
AFRIQUE				
Afrique du Sud			388 900	
Algérie			12 600	
Botswana			98 450	
Burundi			228 341	
Cameroun			143 325	
Congo (République démocratique du) ...			263 200	
Côte d'Ivoire			59 496	
Dahomey	2		304 064	
Ethiopie			139 703	
Gabon			24 375	
Gambie			517 925	
Ghana			138 625	
Guinée			14 500	
Guinée équatoriale			92 536	
Haute-Volta			303 983	
Kenya	1		11 500	
Lesotho			197 850	
Libéria			593 500	
Libye			150 815	
Madagascar			24 300	
Malawi			81 143	
Mali			491 602	
Maroc			85 797	
Maurice			74 000	
Mauritanie			104 833	
Niger	2		400 762	
Nigéria			106 436	
Ouganda	6		733 302	
République arabe unie			80 372	
République centrafricaine			78 678	
République populaire du Congo			193 649	
République-Unie de Tanzanie	1		129 665	
Rwanda			167 292	
Sénégal	1		159 918	
Sierra Leone			118 845	
Soudan	1		364 491	
Souaziland			26 400	
Tchad			64 415	
Togo	1		107 875	
Tunisie	2		381 756	
Zambie			225 904	
Total partiel	17	4,0	7 885 123	3,3
AMERIQUE DU NORD ET CARAIBES				
Barbade	1		52 546	
Canada	21		15 000 000	
Etats-Unis d'Amérique	89		86 267 505	
Guyane	1		166 845	
Jamaïque	2		215 444	
Trinité-et-Tobago	1		161 734	
Total partiel	115	26,0	101 864 074	42,5

a/ Chiffres calculés sur la base des données actuellement disponibles.

Tableau 9 (suite)

Pays	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		Contributions de gouvernements en 1970 a/	
	Effectifs	Pourcentage	Dollars des Etats-Unis	Pourcentage
AMERIQUE LATINE				
Argentine	5		660 725	
Bolivie	4		103 950	
Brésil	3		1 447 276	
Chili	6		488 607	
Colombie	2		496 826	
Costa Rica			50 195	
Cuba			129 425	
El Salvador			88 850	
Equateur	4		224 318	
Guatemala			91 914	
Haïti	5		29 975	
Honduras			103 772	
Mexique	1		758 803	
Nicaragua	1		49 512	
Panama	1		174 314	
Paraguay	2		62 050	
Pérou			330 275	
République Dominicaine			142 695	
Uruguay	1		227 156	
Venezuela			992 007	
Total partiel	35	8,0	6 652 645	2,8
ASIE ET EXTREME-ORIENT				
Australie	8		2 029 942	
Birmanie	1		276 650	
Cambodge			96 318	
Ceylan	4		370 445	
Chine	1		258 450	
Inde	16		4 106 100	
Indonésie	1		300 455	
Japon	3		4 831 100	
Laos			63 277	
Malaisie			300 865	
Maldives			10 500	
Mongolie			42 400	
Népal	2		176 659	
Nouvelle-Zélande	7		506 882	
Pakistan	3		1 380 703	
Philippines	6		785 206	
Samoa Occidental			55 250	
Singapour	1		255 000	
Thaïlande			604 234	
Total partiel	53	12,0	16 450 436	6,9
EUROPE OCCIDENTALE				
Autriche	4		1 600 000	
Belgique	11		2 500 000	
Danemark	9		15 600 000	
Espagne	6		499 300	
Finlande	1		2 000 000	
France	21		4 324 324	
Grèce	5		461 600	

a/ Chiffres calculés sur la base des données actuellement disponibles.

Pays	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		Contributions de gouvernements en 1970 a/	
	Effectifs	Pourcentage	Dollars des Etats-Unis	Pourcentage
EUROPE OCCIDENTALE (suite)				
Irlande	4		190 000	
Islande	1		31 818	
Italie	4		3 000 000	
Luxembourg			40 000	
Malte			49 550	
Norvège	8		5 949 881	
Pays-Bas	16		9 456 794	
Portugal				
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	45 b/		14 299 967	
Suède	16		21 000 000	
Total partiel	151	34,3	81 003 234	33,8
EUROPE ORIENTALE				
Albanie			4 000	
Bulgarie	1		74 000	
Hongrie			121 000	
Pologne	2		555 600	
République socialiste soviétique de Biélorussie			150 000	
République socialiste soviétique d'Ukraine			375 000	
Roumanie	1		237 633	
Tchécoslovaquie	2		637 169	
Union des Républiques socialistes soviétiques	13		3 000 000	
Yougoslavie	6		887 500	
Total partiel	25	5,7	6 041 902	2,5
MOYEN-ORIENT				
Afghanistan	1		393 200	
Arabie Saoudite			437 131	
Chypre	1		129 320	
Irak	1		487 684	
Iran	1		1 163 316	
Israël	3		285 955	
Jordanie	3		142 771	
Koweït			415 325	
Liban	4		268 658	
Syrie	5		146 601	
Turquie	1		945 090	
Yémen	1		3 000	
Yémen du Sud			6 100	
Total partiel	21	4,8	4 824 151	2,0

a/ Chiffres calculés sur la base des données actuellement disponibles.

b/ Y compris un ressortissant de la Rhodésie du Sud.

Tableau 9 (suite)

<u>Pays</u>	<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>		<u>Contributions de gouvernements en 1970 a/</u>	
	<u>Effectifs</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>	<u>Pourcentage</u>
ETATS NON MEMBRES				
Allemagne (République fédérale d') .	11		11 202 186	
Corée (République de)	1		373 152	
Suisse	10		3 100 700	
Viet-Nam (République du)	1		115 539	
Total partiel	23	5,2	14 790 877	6,2
TOTAL	440	100,0	239 512 442	100,0

a/ Chiffres calculés sur la base des données actuellement disponibles.

Tableau 10

FISE : Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur
(Au 31 août 1970)

A/8156
Français
Annexe
Page 25

<u>Pays</u>	<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>		<u>Contributions de gouvernements en 1969 a/</u>	
	<u>Effectifs</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Milliers de dollars</u>	<u>Pourcentage</u>
AFRIQUE				
Afrique du Sud	-		50,4	
Algérie	-		40,0	
Botswana	-		1,4	
Burundi	-		2,0	
Cameroun	1		25,2	
Congo (République démocratique du) ..	-		15,8	
Côte d'Ivoire	-		10,2	
Dahomey	-		1,8	
Ethiopie	-		18,1	
Gabon	-		5,1	
Gambie	-		1,9	
Ghana	1		14,7	
Guinée	-		32,7	
Haute-Volta	-		10,2	
Kenya	1		8,4	
Lesotho	-		2,8	
Libéria	-		20,0	
Libye	-		5,0	
Madagascar	1		9,0	
Malawi	-		0,8	
Mali	-		17,3	
Maroc	-		50,0	
Maurice	-		4,0	
Mauritanie	-		7,2	
Niger	-		10,8	
Nigéria	-		83,6	
Ouganda	-		16,8	
République arabe unie	1		115,0	
République centrafricaine	-		10,9	
République populaire du Congo	1		13,5	
République-Unie de Tanzanie	1		14,2	
Rwanda	-		2,0	
Sénégal	2		9,0	
Sierra Leone	-		11,2	
Somalie	-		5,0	
Tchad	-		3,6	
Togo	1		5,4	
Tunisie	1		26,8	
Zambie	-		17,1	
Total partiel	11	5,8	698,9	2,1
AMERIQUE DU NORD ET CARAIBES				
Barbade	-		1,8	
Canada	7		1 112,4	
Etats-Unis d'Amérique	43		13 000,0	
Guyane	-		6,0	
Jamaïque	-		11,8	
Trinité-et-Tobago	-		10,0	
Total partiel	50	26,5	14 142,0	42,4

a/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 7B (A/8007/Add.2), première partie, tableau A.

Tableau 10 (suite)

<u>Pays</u>	<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>		<u>Contributions de gouvernements en 1969 a/</u>	
	<u>Effectifs</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Milliers de dollars</u>	<u>Pourcentage</u>
AMERIQUE LATINE				
Argentine	2		50,0	
Bolivie	1		-	
Brésil	1		48,1	
Chili	2		120,0	
Colombie	2		124,2	
Costa Rica	1		-	
Cuba	-		40,0	
Equateur	-		7,5	
Guatemala	-		15,0	
Haïti	2		-	
Honduras	1		20,0	
Mexique	-		500,0	
Nicaragua	-		20,0	
Panama	-		20,0	
Pérou	3		62,0	
Total partiel	15	7,9	1 026,8	3,1
ASIE ET EXTREME-ORIENT				
Australie	3		616,0	
Birmanie	-		57,6	
Cambodge	-		13,6	
Ceylan	1		20,2	
Chine	1		60,0	
Inde	9		800,0	
Indonésie	-		44,0	
Japon	-		584,7	
Malaisie	-		63,9	
Mongolie	-		2,3	
Népal	1		1,3	
Nouvelle-Zélande	2		134,4	
Pakistan	3		156,9	
Philippines	2		186,5	
Singapour	-		10,2	
Thaïlande	2		223,8	
Total partiel	24	12,7	2 975,4	8,9
EUROPE OCCIDENTALE				
Autriche	-		116,1	
Belgique	4		240,0	
Danemark	4		533,3	
Espagne	3		100,0	
Finlande	1		220,0	
France	7		1 399,0	
Grèce	1		69,0	
Irlande	1		115,1	
Islande	-		10,7	
Italie	3		319,3	

a/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 7B (A/8007/Add.2), première partie, tableau A.

Tableau 10 (suite)

A/8156
Français
Annexe
Page 27

Pays	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		Contributions de gouvernements en 1969 a/	
	Effectifs	Pourcentage	Milliers de dollars	Pourcentage
EUROPE OCCIDENTALE (suite)				
Luxembourg	-		6,0	
Norvège	4		721,0	
Pays-Bas	8		661,1	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	15		1 216,5 b/	
Suède	5		3 807,0	
Total partiel	56	29,7	9 534,1	28,6
EUROPE ORIENTALE				
Bulgarie	-		25,6	
Hongrie	-		6,7	
Pologne	2		200,0	
République socialiste soviétique de Biélorussie	-		62,5	
République socialiste soviétique d'Ukraine	-		125,0	
Roumanie	-		25,0	
Tchécoslovaquie	1		104,2	
Union des Républiques socialistes soviétiques	4		675,0	
Yougoslavie	2		200,0	
Total partiel	9	4,7	1 424,0	4,3

a/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 7B (A/8007/Add.2), première partie, tableau A.

b/ Ce chiffre se décompose comme suit :

	Milliers de dollars
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>	1 200,0
<u>Brunéi</u>	4,9
<u>Honduras britannique</u>	0,6
<u>Hong-kong</u>	3,8
<u>Territoires britanniques des Caraïbes</u>	
Antigua	0,3
Bahamas	2,4
Dominique	0,2
Grenade	0,7
Iles Vierges britanniques	0,1
Saint-Christophe	0,7
Sainte-Lucie	0,9
Saint-Vincent	1,9
	1 216,5

Tableau 10 (suite)

<u>Pays</u>	<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>		<u>Contributions de gouvernements en 1969 a/</u>	
	<u>Effectifs</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Milliers de dollars</u>	<u>Pourcentage</u>
MOYEN-ORIENT				
Arabie Saoudite	-		20,0	
Chypre	-		3,5	
Irak	-		69,4	
Iran	1		300,0	
Israël	1		42,5	
Jordanie	-		5,6	
Koweït	-		10,0	
Liban	2		25,7	
Syrie	-		12,0	
Turquie	3		222,2	
Yémen	-		6,0	
Yémen du Sud	-		0,5	
Total partiel	7	3,7	717,4	2,1
ETATS NON MEMBRES				
Allemagne (République fédérale d') ..	13		1 812,5	
Corée (République de)	-		25,0	
Liechtenstein	-		1,5	
Monaco	-		2,0	
Saint-Siège	-		2,0	
Samoa-Occidental	-		0,3	
Suisse	4		1 000,6	
Tonga	-		1,0	
Total partiel	17	9,0	2 844,3	8,5
TOTAL	189	100,0	33 362,9	100,0

a/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 7B (A/8007/Add.2), première partie, tableau A.

Tableau 11

Fonctionnaires engagés comme conseillers pour des projets
de coopération technique

(Au 31 août 1970)

Régions	Conseillers techniques spéciaux	Conseillers inter- régionaux	Conseillers régionaux	Total
Afrique	-	-	5	5
Amérique du Nord et Caraïbes	5	9	3	17
Amérique latine	3	1	11	15
Asie et Extrême-Orient	5	4	13	22
Europe occidentale	11	11	17	39
Europe orientale	5	-	-	5
Moyen-Orient	-	-	3	3
Etats non membres	-	-	2	2
	29	25	54 <u>a/</u>	108

a/ Affectés comme suit : 24 à la CEA, 11 à la CEAEO, 17 à la CEPAL et 2 au Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth.

Tableau 12

Répartition géographique pondérée^{a/} de 2 200 postes et situation effective
au 31 août 1970

(En points)

<u>Régions et pays</u>	<u>Nombre de postes souhaitable</u>		<u>Situation effective</u>
	<u>Chiffres non pondérés</u>	<u>Chiffres pondérés</u>	
AFRIQUE			
Afrique du Sud	11 - 13	170 - 194	227,4
Algérie	3 - 7	41 - 109	74,2
Botswana	2 - 7	27 - 99	-
Burundi	2 - 7	27 - 99	7,6
Cameroun	2 - 7	27 - 99	64,3
Congo (République démocratique du)	2 - 7	27 - 99	84,7
Côte d'Ivoire	2 - 7	27 - 99	-
Dahomey	2 - 7	27 - 99	116,9
Ethiopie	2 - 7	27 - 99	200,6
Gabon	2 - 7	27 - 99	-
Gambie	2 - 7	27 - 99	32,7
Ghana	2 - 7	35 - 105	240,8
Guinée	2 - 7	27 - 99	61,2
Guinée équatoriale	2 - 7	27 - 99	-
Haute-Volta	2 - 7	27 - 99	38,2
Kenya	2 - 7	27 - 99	47,7
Lesotho	2 - 7	27 - 99	15,2
Libéria	2 - 7	27 - 99	37,5
Libye	2 - 7	35 - 105	22,3
Madagascar	2 - 7	27 - 99	58,2
Malawi	2 - 7	27 - 99	12,4
Mali	2 - 7	27 - 99	61,1
Maroc	3 - 7	41 - 109	95,5
Maurice	2 - 7	27 - 99	15,2

Tableau 12 (suite)

<u>Régions et pays</u>	<u>Nombre de postes souhaitable</u>		<u>Situation effective</u>
	<u>Chiffres non pondérés</u>	<u>Chiffres pondérés</u>	
<u>AFRIQUE (suite)</u>			
Mauritanie	2 - 7	27 - 99	15,3
Niger	2 - 7	27 - 99	44,6
Nigéria	3 - 8	50 - 115	238,3
Ouganda	2 - 7	27 - 99	102,3
République arabe unie	4 - 8	67 - 126	414,2
République centrafricaine	2 - 7	27 - 99	-
République populaire du Congo	2 - 7	27 - 99	22,3
République-Unie de Tanzanie	2 - 7	27 - 99	64,4
Rwanda	2 - 7	27 - 99	-
Sénégal	2 - 7	27 - 99	129,0
Sierra Leone	2 - 7	27 - 99	79,4
Somalie	2 - 7	27 - 99	20,0
Soudan	2 - 7	27 - 99	141,8
Souaziland	2 - 7	27 - 99	-
Tchad	2 - 7	27 - 99	-
Togo	2 - 7	27 - 99	90,1
Tunisie	2 - 7	27 - 99	173,4
Zambie	2 - 7	27 - 99	45,2
 TOTAL REGIONAL	 98 - 302	 1 384 - 4 328	 3 096,0
Postes réservés pour tenir compte du facteur population	12 - 12	184 - 184	
 TOTAL GENERAL	 110 - 314	 1 568 - 4 512	

Tableau 12 (suite)

<u>Régions et pays</u>	<u>Nombre de postes souhaitable</u>		<u>Situation effective</u>
	<u>Chiffres non pondérés</u>	<u>Chiffres pondérés</u>	
AMERIQUE DU NORD ET CARAIBES			
Barbade	2 - 7	27 - 99	22,9
Canada	60 - 45	897 - 676	811,6
Etats-Unis d'Amérique	605 - 411	9 037 - 6 075	5 987,7
Guyane	2 - 7	27 - 99	27,4
Jamaïque	2 - 7	27 - 99	180,4
Trinité-et-Tobago	2 - 7	27 - 99	98,3
TOTAL REGIONAL	673 - 484	10 042 - 7 147	7 128,3
Postes réservés pour tenir compte du facteur population	0 - 0	0 - 0	
TOTAL GENERAL	673 - 484	10 042 - 7 147	
AMERIQUE LATINE			
Argentine	18 - 17	258 - 253	435,3
Bolivie	2 - 7	27 - 99	146,5
Brésil	17 - 17	244 - 244	328,0
Chili	5 - 9	73 - 130	259,0
Colombie	5 - 8	70 - 128	223,5
Costa Rica	2 - 7	27 - 99	78,3
Cuba	4 - 8	61 - 122	72,0
El Salvador	2 - 7	27 - 99	76,0
Equateur	2 - 7	27 - 99	157,0
Guatemala	2 - 7	30 - 101	71,7
Haïti	2 - 7	27 - 99	172,5
Honduras	2 - 7	27 - 99	27,7
Mexique	18 - 18	267 - 259	255,7
Nicaragua	2 - 7	27 - 99	55,1
Panama	2 - 7	27 - 99	22,3
Paraguay	2 - 7	27 - 99	78,3
Pérou	3 - 7	44 - 111	128,0

Tableau 12 (suite)

<u>Régions et pays</u>	<u>Nombre de postes souhaitable</u>		<u>Situation effective</u>
	<u>Chiffres non pondérés</u>	<u>Chiffres pondérés</u>	
<u>AMERIQUE LATINE (suite)</u>			
République Dominicaine	2 - 7	27 - 99	42,1
Uruguay	2 - 7	35 - 105	106,7
Venezuela	9 - 11	133 - 170	89,5
TOTAL REGIONAL	103 - 179	1 485 - 2 613	2 825,2
Postes réservés pour tenir compte du facteur population	22 - 22	337 - 337	
TOTAL GENERAL	125 - 201	1 822 - 2 950	
<u>ASIE ET EXTREME-ORIENT</u>			
Australie	29 - 25	436 - 371	554,1
Birmanie	2 - 7	30 - 101	186,8
Cambodge	2 - 7	27 - 99	44,6
Ceylan	2 - 7	30 - 101	146,5
Chine	78 - 58	1 160 - 851	792,1
Inde	31 - 26	459 - 386	1 048,7
Indonésie	6 - 10	95 - 145	276,5
Japon	104 - 76	1 560 - 1 116	638,7
Laos	2 - 7	27 - 99	27,6
Malaisie	3 - 7	44 - 111	112,5
Maldives	2 - 7	27 - 99	-
Mongolie	2 - 7	27 - 99	-
Népal	2 - 7	27 - 99	96,4
Nouvelle-Zélande	7 - 10	107 - 153	269,7
Pakistan	8 - 10	113 - 156	392,2
Philippines	7 - 10	104 - 151	258,4

Tableau 12 (suite)

Régions et pays	Nombre de postes souhaitable		Situation effective
	Chiffres non pondérés	Chiffres pondérés	
ASIE ET EXTREME-ORIENT (suite)			
Singapour	2 - 7	30 - 101	46,5
Thaïlande	4 - 8	52 - 116	204,8
TOTAL REGIONAL	293 - 296	4 355 - 4 354	5 096,1
Postes réservés pour tenir compte du facteur population	76 - 76	1 163 - 1 163	
TOTAL GENERAL	369 - 372	5 518 - 5 517	
EUROPE OCCIDENTALE			
Autriche	12 - 13	173 - 196	306,5
Belgique	21 - 20	316 - 291	353,3
Danemark	13 - 14	193 - 209	188,5
Espagne	21 - 20	313 - 289	293,0
Finlande	10 - 12	144 - 177	204,4
France	116 - 83	1 732 - 1 230	2 040,2
Grèce	7 - 10	98 - 147	186,4
Irlande	4 - 8	58 - 120	91,8
Islande	2 - 7	27 - 99	73,9
Italie	69 - 52	1 028 - 763	415,0
Luxembourg	2 - 7	30 - 101	74,5
Malte	2 - 7	27 - 99	32,2
Norvège	9 - 12	138 - 173	280,8
Pays-Bas	24 - 22	353 - 316	475,4
Portugal	4 - 8	61 - 122	49,7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	114 - 82	1 703 - 1 211	2 144,2
Suède	25 - 22	373 - 329	295,0
TOTAL REGIONAL	455 - 399	6 767 - 5 872	7 504,8
Postes réservés pour tenir compte du facteur population	6 - 6	92 - 92	
TOTAL GENERAL	461 - 405	6 859 - 5 964	

Tableau 12 (suite)

<u>Régions et pays</u>	<u>Nombre de postes souhaitable</u>		<u>Situation effective</u>
	<u>Chiffres non pondérés</u>	<u>Chiffres pondérés</u>	
EUROPE ORIENTALE			
Albanie	2 - 7	27 - 99	-
Bulgarie	4 - 8	67 - 126	102,9
Hongrie	10 - 12	153 - 183	236,0
Pologne	27 - 25	419 - 359	495,3
République socialiste soviétique de Biélorussie	11 - 13	158 - 187	102,5
République socialiste soviétique d'Ukraine	36 - 31	550 - 447	196,5
Roumanie	8 - 11	118 - 160	140,5
Tchécoslovaquie	18 - 18	273 - 263	525,0
Union des Républiques socialistes soviétique	272 - 188	4 072 - 2 782	2 020,6
Yougoslavie	8 - 11	124 - 164	410,4
TOTAL REGIONAL	396 - 324	5 961 - 4 770	4 229,7
Postes réservés pour tenir compte du facteur population	4 - 4	61 - 61	
TOTAL GENERAL	400 - 328	6 022 - 4 831	
MOYEN-ORIENT			
Afghanistan	2 - 7	27 - 99	49,0
Arabie Saoudite	2 - 7	35 - 105	20,0
Chypre	2 - 7	27 - 99	71,6
Irak	2 - 7	35 - 105	150,5
Iran	5 - 9	78 - 134	193,7
Israël	5 - 9	73 - 130	118,7
Jordanie	2 - 7	27 - 99	161,6
Koweït	3 - 7	38 - 107	-
Liban	2 - 7	30 - 101	192,3
Syrie	2 - 7	27 - 99	221,8

Tableau 12 (suite)

<u>Régions et pays</u>	<u>Nombre de postes souhaitable</u>		<u>Situation effective</u>
	<u>Chiffres non pondérés</u>	<u>Chiffres pondérés</u>	
<u>MOYEN-ORIENT (suite)</u>			
Turquie	8 - 11	115 - 158	250,2
Yémen	2 - 7	27 - 99	37,2
Yémen du Sud	2 - 7	27 - 99	15,2
TOTAL REGIONAL	39 - 99	566 - 1 434	1 481,8
Postes réservés pour tenir compte du facteur population	10 - 10	153 - 153	
TOTAL GENERAL	49 - 109	719 - 1 587	

a/ Pondérée d'après le traitement de départ et fondée sur le pourcentage suivant de répartition des postes par classe - P-1 : 6,5; P-2 : 16,6; P-3 : 24,0; P-4 : 26,2; P-5 : 15,9; D-1 : 6,8; D-2 : 2,9; Sous-Secrétaire général : 0,5; Secrétaire général adjoint : 0,6.
